



Rapport
d'activité

TAPURA OHIPA
I RAVEHIA



BANQUE SOCREDO

2013





L'histoire de la danse et du chant traditionnels en Polynésie est intimement liée aux heurts de l'histoire et témoigne de la vivacité de cette tradition ancrée dans la nuit des temps.

D'interdiction en timides autorisations, du silence aux lumières de la scène, le Heiva i Tahiti du XXI^{ème} siècle est l'aboutissement de plus d'un siècle de passions et d'entêtement.

En 1819 en effet, le roi Pomare II fraîchement converti au christianisme prend la décision d'interdire toutes les danses et autres « Heiva » (divertissements), soupçonnés d'être des activités à la morale douteuses. Les pasteurs protestants de l'époque tiennent également à faire disparaître toute trace d'expression païenne, et d'autres lois sont édictées par la suite avec la même intention.

Le gouvernement français va pour sa part tolérer ces démonstrations tout en les réglementant rigoureusement. En effet, en 1847 la loi n'autorise plus la danse que dans certains lieux, et le mardi et le jeudi uniquement.

Les danses traditionnelles ne reverront véritablement le jour qu'avec les premières célébrations du 14 juillet en Polynésie en 1881 : le « Tiurai » (de l'anglais « july » qui veut dire juillet) permet alors d'associer les Polynésiens aux réjouissances. Il s'agit à l'époque principalement de défilés militaires, retraites aux flambeaux et autres démonstrations officielles, dans lesquelles le himene – le chant traditionnel – a une place privilégiée qui encourage une expression vivace et intense. Ainsi en 1881, le premier concours de chant ne réunit pas moins de 30 groupes participants.

Les Tiurai sont souvent les seules occasions pour les populations des archipels de sortir de leurs îles et de se retrouver. La tendance est donc à montrer la plus belle parure, la plus belle pirogue ou le plus beau chant. L'esprit du Heiva moderne est déjà là.

Quant à la danse, il faudra attendre le XX^{ème} siècle et notamment l'année 1956 pour que Madeleine Moua et sa troupe « Heiva » révolutionnent l'image du Tiurai en posant les bases du « Ori Tahiti » (danse tahitienne). A partir de 1961, la création de l'aéroport de Faa'a, la mondialisation grandissante et le développement du tourisme vont permettre aux troupes de danser plus régulièrement, voire même de se produire sur des scènes internationales.

C'est en 1985 que le Tiurai perd son nom d'origine pour souligner l'accession du territoire à l'autonomie : il est rebaptisé « Heiva i Tahiti ».

Le Heiva i Tahiti aujourd'hui égraine ses leçons et ses créations, tant en Polynésie que dans le monde. Le « Ori Tahiti » attire à lui des milliers de passionnés en quête de cette expression fascinante de notre culture et loin de détourner de la Polynésie les adeptes de cet art, il en fait le cœur battant et vivant, l'âme essentielle de la danse et de la culture polynésiennes.

Source : www.tahiti-tourisme.pf



PARTIE 1

ACTIVITÉ 2013

p 3

PARTIE 2

DONNÉES
FINANCIÈRES
2013

p 29

sommaire





ACTIVITÉ 2013

Profil	4
Le mot du Président du conseil d'administration	6
Présentation du conseil d'administration au 31/12/2013	8
Actionnariat	9
Organigramme au 31/12/2013	10
La conjoncture économique et financière	13
Le regard sur l'exercice 2013	14
Les réalisations 2013	15
Les axes prioritaires pour 2014	16
Le réseau bancaire	18
Activité commerciale 2013	20
Le Groupe SOCREDO	23
Principaux éléments du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire	24

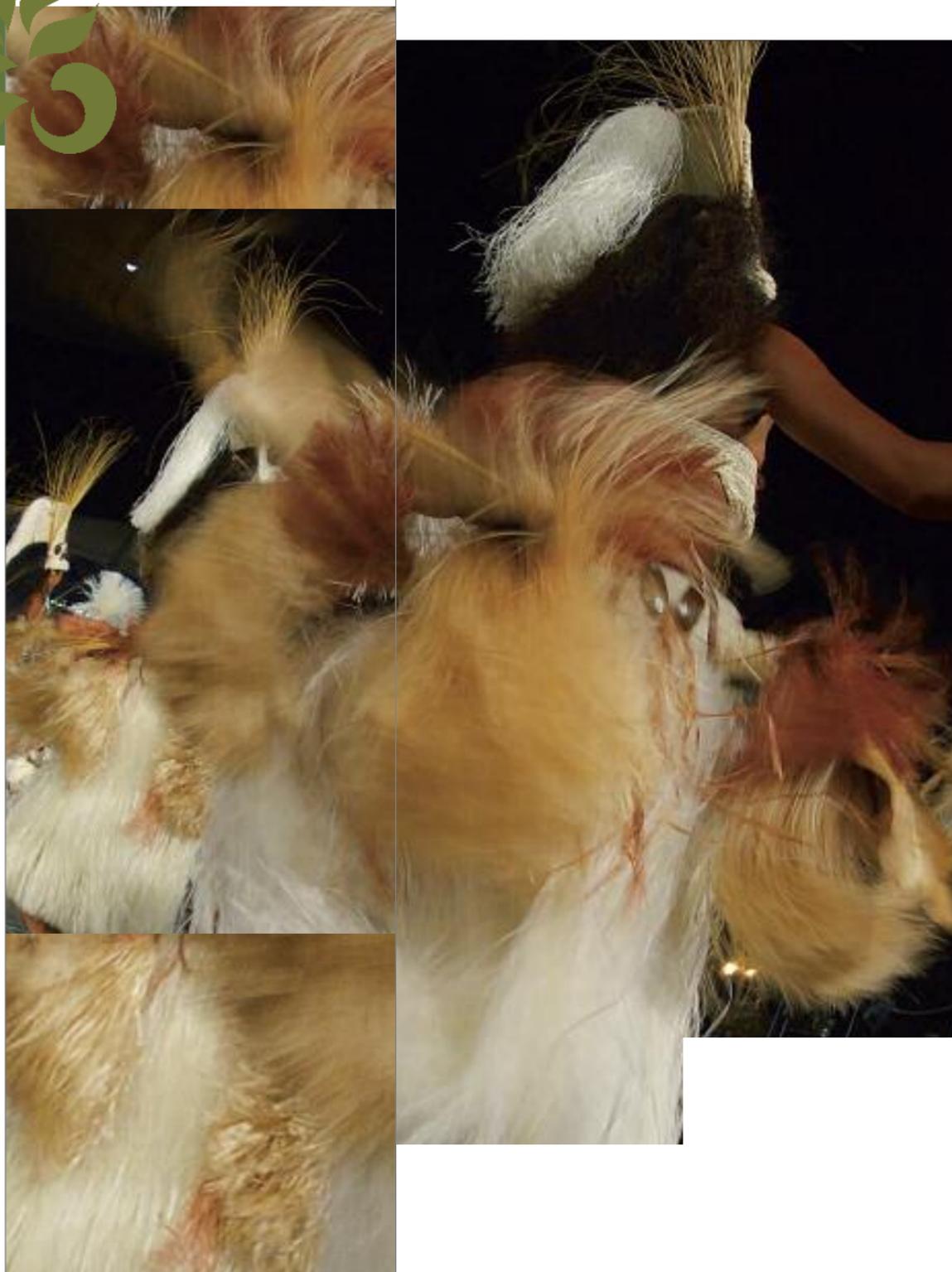
PROFIL

UNE BANQUE ANCRÉE DANS L'HISTOIRE DE LA POLYNÉSIE

La Banque SOCREDO assure, depuis plus de 50 ans, sa mission de soutien au développement de l'économie locale en offrant, aux particuliers comme aux entreprises, des services bancaires et financiers efficaces et adaptés. Depuis sa création, la Banque SOCREDO poursuit son développement en s'appuyant sur trois grandes missions : le financement de l'habitat et de l'équipement des ménages, le financement des investissements et de l'activité des entreprises et l'accompagnement de projets s'inscrivant dans le cadre du développement de l'ensemble des archipels. Les ressources de la banque sont réinjectées exclusivement dans l'économie locale afin de soutenir la croissance des entreprises et les besoins financiers des particuliers. Son nouveau statut et l'ouverture de son capital, adoptés en 2007, affirment et appuient ce rôle primordial de partenaire actif du développement de la Polynésie française. C'est aujourd'hui une Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 22 milliards de F CFP détenue par le Pays à hauteur de 50 %, l'Agence Française de Développement pour 35 % et par la COFIBRED à hauteur de 15 %.

UNE BANQUE FIÈRE D'ÊTRE POLYNÉSIEENNE

La Banque SOCREDO est aujourd'hui le premier établissement bancaire de Polynésie française. Un succès qu'elle doit à ses 541 collaborateurs dont la majeure partie est en contact avec la clientèle. Présente dans l'ensemble des 5 archipels qui composent la Polynésie, plus de 141 500 clients lui font confiance : 125 000 particuliers, 8 500 professionnels, 3 000 associations, 1 800 entreprises et institutionnels et 2 500 clients issus du secteur primaire. La Banque SOCREDO offre une réelle disponibilité de ses équipes, véritables partenaires des projets de ses clients, mettant chaque jour leur compétence et leur expertise



à leur service. Le professionnalisme des équipes et leur réactivité assurent de disposer du meilleur conseil en toutes circonstances.

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES

La place de leader incontesté s'appuie également sur une large gamme de produits et services bancaires tant en matière de moyens de paiement, que d'accès et de traitement des flux financiers. Gestion d'entreprise, investissements, conseil boursier, gestion de patrimoine ou assurances, les compétences de la Banque SOCREDO garantissent un service à la hauteur des exigences de ses clients. Le financement de l'habitat et de l'équipement des ménages reste également l'une des priorités de la Banque SOCREDO.

Avec une production de nouveaux crédits qui a représenté 64,9 milliards de F CFP (543,9 millions d'euros) en 2013, la Banque SOCREDO reste un acteur majeur du financement de l'économie de la Polynésie française.

La Banque a également récemment étoffé son offre en termes de bancassurance en s'appuyant sur des partenaires de renommée mondiale pour proposer les meilleures offres en termes d'assurance des biens et des personnes et d'assurance-vie.

LA CASDEN, PARTENAIRE DE LA BANQUE SOCREDO

Partenaire depuis juin 2010, la CASDEN et la Banque SOCREDO proposent des services bancaires de proximité, et des offres adaptées aux besoins des fonctionnaires. Tout en confiant la gestion des comptes au quotidien à la Banque SOCREDO, il est possible de profiter des avantages exclusifs de la CASDEN et de bénéficier de conseils personnalisés.

EZEE, L'OFFRE ADAPTÉE POUR LES JEUNES

Le marché « des jeunes » est au cœur de la stratégie de la Banque SOCREDO et c'est donc au plus tôt dès 2003 qu'elle a su innover pour séduire et recruter ses futurs clients avec la marque bancaire Ezee. L'objectif d'Ezee est de leur simplifier l'accès à leur banque : tant par des tarifs attractifs que par un mode

de relation adapté et des produits qui répondent vraiment à leurs besoins.

UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La démarche RSE a été lancée à la Banque SOCREDO en 2008 et fait désormais partie intégrante de la stratégie de l'établissement et du groupe. La Banque est une entreprise citoyenne qui favorise les initiatives en faveur de la protection de l'environnement notamment grâce à la promotion des investissements durables au travers de financements adaptés. Les pratiques éco-responsables internes à la banque témoignent de son implication face au respect environnemental.

La Banque SOCREDO s'implique dans la préservation de la cohésion sociale et milite contre les exclusions de toute nature. Elle soutient également des actions à caractère social et de promotion du patrimoine local par le biais de nombreuses actions de parrainage, notamment sportif, culturel et en faveur des jeunes.

La Banque a été récompensée par un prix pour ses efforts en matière de tri et de recyclage des matériels et consommables informatiques.

LE GROUPE SOCREDO

La force et la santé de la banque lui ont permis de poursuivre son développement au travers de plusieurs filiales intervenant en complément technique de son métier, maîtrisant ainsi la monétique, l'édition, l'archivage et la gestion de données, la gestion de portefeuilles et la relation client au travers de sociétés devenues chacune à leur tour leaders dans leurs domaines de compétence.



LE MOT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'AVAIS CONCLU L'ANNÉE DERNIÈRE MON MOT D'INTRODUCTION AU RAPPORT 2012 PAR LE SOUHAIT QUE 2013, SUCCÉDANT À TROIS ANNÉES DE CRISE PROFONDE, MARQUE UNE TRANSITION VERS UNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET UNE AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES DE POLYNÉSIE.

Michel JACQUIER,
Président du conseil
d'administration



En fait, à la fin de l'année, comme le soulignait l'Institut d'Emission d'Outre-Mer, la reprise se faisait toujours attendre. Certes les acteurs économiques sont très attentifs aux orientations du nouveau gouvernement, mais ils restent également inquiets face aux difficultés budgétaires de la collectivité. De plus, certaines des mesures prises pour inverser la tendance ne peuvent produire d'effets rapides. Il en est ainsi de la réforme fiscale initiée au second semestre. Si elle doit à terme procurer des marges de manœuvre au Pays pour équilibrer ses comptes et lancer de grands travaux, elle a sans doute conduit un certain nombre d'agents économiques à contracter dans l'immédiat leurs dépenses ou leurs investissements et a probablement pesé négativement sur l'activité.

Plus particulièrement en ce qui concerne le secteur financier, l'année 2013 a été une année de réformes. Une des principales mesures, la loi de régulation Outremer destinée à encadrer le prix des services, pèsera sur les conditions d'exploitation de la Banque SOCREDO, bien que nous ayons déjà une politique en faveur des plus démunis en offrant un accès gratuit à des services de base. La montée en puissance de la commission de surendettement, installée en 2012, a permis aux ménages durement touchés par la crise, de revoir avec leurs banques respectives, les conditions de remboursement de leur dette.

Dans ce contexte global difficile la banque a lancé plusieurs actions commerciales, notamment en direction des particuliers, avec pour résultat une amélioration de sa part de marché sur cette clientèle, mais aussi sur le marché des entreprises. Dans ce même esprit, être au plus près de nos clients, une nouvelle agence a ouvert ses portes à Taravao en février.

Malgré ces efforts la production de crédits a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Il faut souligner cependant que cela n'a pas empêché l'encours global d'augmenter pour la deuxième année consécutive. Une augmentation qui malheureusement ne se retrouve pas dans le produit net bancaire qui se dégrade sous l'effet de la contraction des marges des crédits. Mais n'oublions pas que cette contraction signifie pour nos clients une amélioration des conditions qui leurs sont offertes !

Le produit net bancaire diminue donc de près de 5 %, mais grâce aux efforts de sa direction générale et de l'ensemble de son personnel, la banque a su parallèlement faire baisser dans la même proportion ses frais généraux. Au total, un résultat net positif a pu être dégagé, supérieur de près d'un tiers à celui de 2012, alors que dans le même temps le taux de provisionnement a été porté à plus de 60 %, poursuivant l'effort de consolidation de la structure financière de la banque entrepris ces dernières années.

La confiance dans la solidité financière de notre établissement s'est notamment traduite par un refinancement de la Banque Européenne d'Investissement d'un volume sans précédent. Ces 3,9 milliards de francs s'ajoutant aux 7,2 milliards octroyés par l'AFD ont permis et permettront à la banque de poursuivre et d'amplifier son soutien à l'économie locale.

Première banque de Polynésie – un Polynésien sur deux est un client actif de la Banque SOCREDO qui, par ailleurs, porte près de 40 % du total des crédits aux entreprises –, nous sommes bien conscients des responsabilités qui résultent d'un tel positionnement. Dans ce moment où les acteurs économiques restent hésitants, notre volontarisme dans l'octroi de financements peut faire la différence.

Un volontarisme raisonné bien sûr, soucieux des réalités économiques et attentif à la pérennité des projets financés.

Le conseil d'administration de la banque, sa direction générale et l'ensemble de ses équipes sont déterminés à apporter à travers un soutien déterminé à ses clients leur pleine contribution au redressement économique de la Polynésie.

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2013



Michel JACQUIER

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 22 octobre 2010
Président du conseil d'administration
Retraité de l'AFD

Frédéric AUDRAS

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 10 août 2011
Directeur de l'Agence Française de Développement en Polynésie

Yann JACQUEMIN

Administrateur nommé suivant lettre de l'AFD du 20 août 2012
Chargé de mission auprès de l'Agence Française de Développement

Jean VERNAUDON

Administrateur nommé suivant lettre de la COFIBRED du 21 février 2008
Retraité

Yves JACQUOT

Administrateur nommé suivant lettre de la COFIBRED du 21 février 2008
Directeur général de la COFIBRED

Nuihau LAUREY

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n° 1147 du Conseil des ministres du 23 août 2013
Vice-Président de la Polynésie française, Ministre de l'économie, des finances et du budget, de la fonction publique ; chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations et de la lutte contre la vie chère

Edouard FRITCH

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n° 1147 du Conseil des ministres du 23 août 2013
Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Geffry SALMON

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n° 1147 du Conseil des ministres du 23 août 2013
Ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et des transports aériens

Tearii ALPHA

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n° 1147 du Conseil des ministres du 23 août 2013
Ministre des Ressources marines, des mines et de la recherche ; chargé de la periculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions

Bruno MARTY

Administrateur représentant la Polynésie française, nommé par arrêté n° 1147 du Conseil des ministres du 23 août 2013
Ministre de l'équipement (MET), de l'urbanisme, des énergies et des transports terrestres et maritimes

Claude WARNET

Commissaire du gouvernement
Nommé par arrêté du 28 février 2011



ACTIONNARIAT

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Collectivité d'outre-mer régie par les lois organiques n° 2004-192 du 27 février 2004 et n° 2007-1719 du 7 décembre 2007, elle bénéficie d'une large autonomie politique. Le Pays possède toutes les compétences, dans les domaines non réservés à l'État. Les institutions territoriales comprennent l'Assemblée, le Gouvernement et le Conseil économique, social et culturel.

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Établissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer. L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

LA BRED

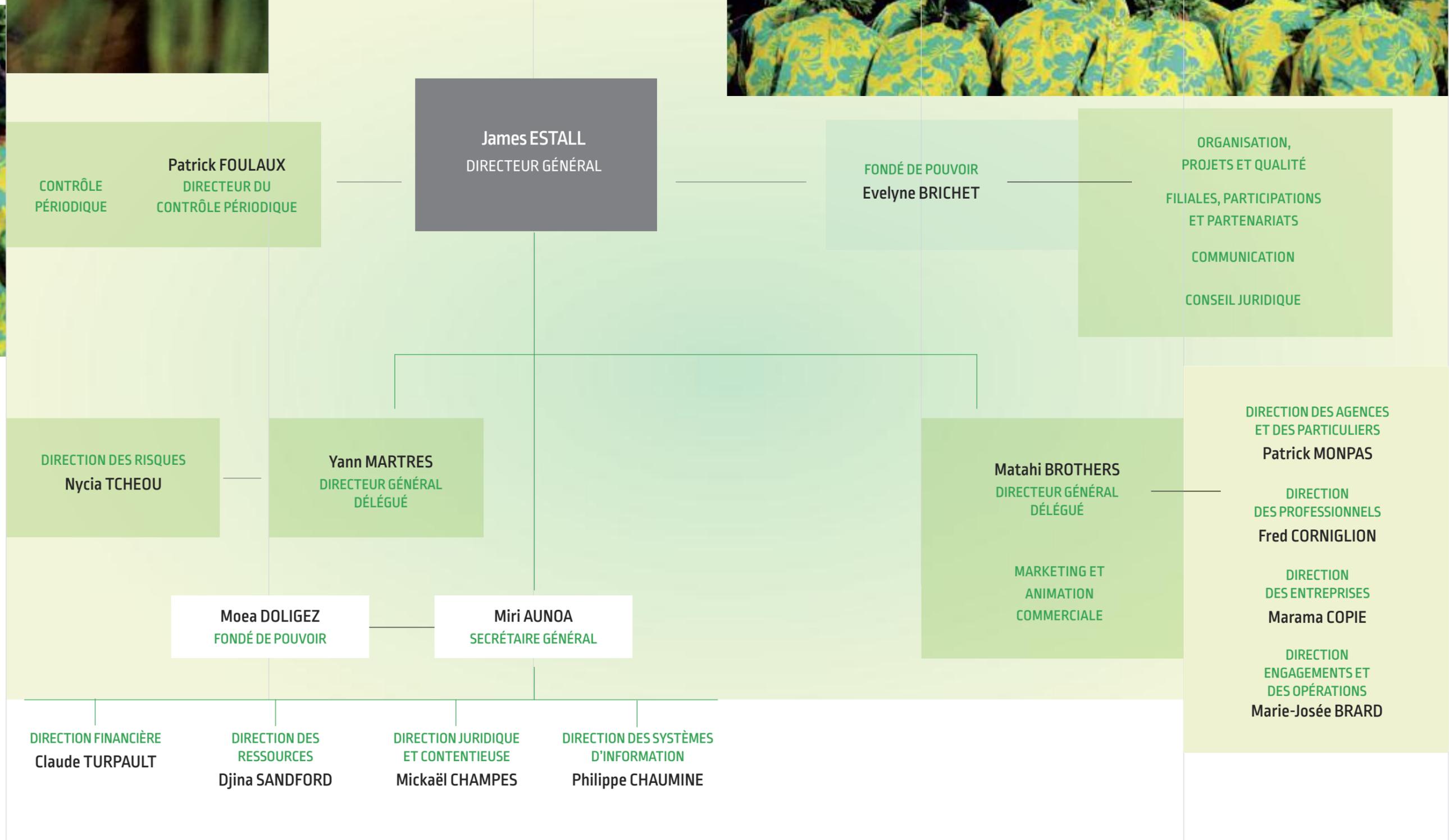
La BRED Banque Populaire est la plus importante banque commerciale du Groupe BPCE, le deuxième groupe bancaire français. Banque coopérative, forte de 130.000 sociétaires et de 3 milliards d'euros de capitaux propres, elle appuie son développement sur deux champs d'activité principaux : la banque de proximité en Ile-de-France, dans l'Aisne, en Normandie et en Outre-Mer et la banque commerciale à l'étranger, notamment en Asie et en Océanie. Elle emploie près de 5 000 collaborateurs, dont 25 % à l'étranger. Elle construit, en France, à travers un réseau de 400 agences et centres spécialisés, une relation de long terme avec près d'1 million de clients : particuliers, professionnels, professions libérales, clients patrimoniaux, grandes entreprises et institutionnels. Ses principaux indicateurs financiers sont les suivants :
Produit net bancaire 2013 : 903,2 millions d'euros
Bénéfice net consolidé 2013 : 179,9 millions d'euros





ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2013





LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'ÉCONOMIE POLYNÉSIEENNE EN 2013 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE INERTIE GÉNÉRALISÉE AU PREMIER SEMESTRE DU FAIT DE LA PERSISTANCE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET DES ÉLECTIONS TERRITORIALES D'AVRIL ET MAI. LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SONT TRÈS ATTENTIFS AUX ORIENTATIONS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT MAIS RESTENT TOUT DE MÊME INQUIETS FACE AUX DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES DU PAYS QUI LIMITERONT LES MARGES DE MANŒUVRE. CELUI-CI A INITIÉ, SUR LE SECOND SEMESTRE, UNE RÉFORME FISCALE DESTINÉE À ÉQUILIBRER LES COMPTES DU TERRITOIRE ET LE LANCEMENT DES GRANDS TRAVAUX, POUR UN ESPOIR DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ.

L'agence de notation **Standard & Poor's** a attribué à la Polynésie française pour la troisième année consécutive la note long terme **BB+** (catégorie spéculative) qui reflète notamment une situation de trésorerie négative, des engagements de hors bilan très importants et les faiblesses structurelles de l'économie. La perspective est considérée positive et reflète un scénario central selon lequel le Pays améliorera fortement et structurellement ses performances budgétaires, grâce à la réforme fiscale et à la poursuite des mesures d'ajustement des dépenses de fonctionnement.

De manière générale, après le net rebond observé à fin juin 2013, l'indicateur du **climat des affaires** se replie très légèrement au troisième puis au quatrième trimestre 2013, demeurant au niveau de sa moyenne de longue période.

Dans ce contexte, le regain d'optimisme affiché au second trimestre s'est estompé : les intentions d'investir à un an se sont révélées à nouveau défavorables, sans toutefois atteindre les niveaux très bas de ces dernières années.

Selon les calculs de l'ISPF (Institut des Statistiques en Polynésie française), le taux de chômage a doublé entre 2007 et 2012 passant de 11,7 % à 21,8 %, soit une perte d'environ 6 000 emplois.

Au regard de l'ensemble des indicateurs, le contexte local est peu propice, cette année encore, à l'activité de crédits et à l'accroissement de la masse monétaire sur la place.

LE REGARD SUR L'EXERCICE 2013



La faiblesse des taux et les difficultés financières des agents économiques ont freiné l'accroissement de la masse monétaire sur la place et impacté le rendement des crédits.

La Banque a maintenu un budget d'austérité et de rigueur lui permettant de contenir son coefficient d'exploitation.

À fin 2013, le PNB s'élève à 9,270 Mds contre 9,713 Mds en 2012, soit un recul de -443 M en année glissante (-4,6%).

Les frais généraux sont en net repli (-325 M, soit -5,0 %) compte tenu de la baisse des frais de personnel.

Le coefficient d'exploitation ressort en baisse à 66 % contre 66,3 % l'année dernière.

Le résultat net ressort à 857 M contre 652 M l'année dernière (+205 M, soit +31,4 %).

+31,4 %

C'est le résultat net

LES RÉALISATIONS 2013

Au titre de sa mission de soutien à l'économie, la banque a signé, le 18 décembre 2012 une convention avec la Polynésie française pour un prêt de 4,8 milliards de F CFP (40 millions d'Euros). Celui-ci a été mis à disposition en trois tranches de 1,2 milliard de F CFP (10 millions d'Euros) sur l'exercice 2013, venant compléter la première tranche de 1,2 milliard de F CFP débloquée en 2012.

Cette convention de prêt est refinancée auprès de l'Agence Française de Développement et fait l'objet d'une garantie autonome à 1^{re} demande consentie par l'AFD au profit de la Banque SOCREDO pour le même montant.

Au titre de ses activités commerciales, l'année aura été marquée par :

- L'ouverture d'une nouvelle agence à Taravao et de la construction d'une agence à Rangiroa dont l'ouverture est programmée pour le début de l'année 2014.

- Diverses campagnes de **crédit à la consommation** au cours de l'année 2013 : campagne SOC'ENVIE, campagne crédit Rentrée scolaire, campagne crédit Noël, campagne crédit à l'aménagement, offre SERENITY.

- L'offre RSE : Poursuite de l'offre barème **RSE-Aménagement**, pour être accessible à tous les revendeurs de produits dits « verts » (précédemment restreinte aux commerçants conventionnés de la place depuis mai 2010). Cette révision permet de répondre à la demande de la clientèle et au développement des produits de type « verts ». Ce barème propose un crédit à l'aménagement à un taux préférentiel.

- Poursuite de l'offre spéciale **promotions immobilières**.

- **Offre SOCOPTI** : maintien d'une tarification attractive sur les produits de placement sur 5 ans et 10 ans.

Nous avons également continué à suivre les évolutions de la réglementation dont notamment :

- La mise en place de la commission de surendettement.
- La loi sur la régulation économique outre-mer adoptée le 20 novembre 2012 : une liste d'opérations bancaires a été définie pour lesquelles les tarifs deviendront soit gratuits, soit plafonnés par décret. Des réflexions avec la FBF et des études de coûts ont été réalisées en 2013 en attendant la promulgation du décret prévu en 2014.
- Le financement et la construction, au travers de la filiale RARE, outre des entrepôts de stockage, du Plan de Continuité des Activités de la banque.

La réforme fiscale adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 13 juillet 2013 (publication au JOPF du 16 juillet 2013) a bien entendu concerné la Banque SOCREDO dont les principaux points sont :

- La TVA sur les prestations de service passe de 10 à 13 % au 1^{er} octobre 2013.
- Impôt sur les bénéfices des sociétés :
 - IS : diminution de 5 points passant de 40 % à 35 % pour les établissements bancaires ;
 - CSIS : majoration de 7 points des taux applicables sur chaque tranche de la CSIS, limitée aux exercices 2013, 2014 et 2015.
 - Défisicalisation : plusieurs secteurs sortent du champ d'application comme les logements intermédiaires, les logements pour étudiants, les logements pour personnes âgées. Le taux de crédit d'impôt pour la défiscalisation locale est désormais limité à 40 % pour tous les secteurs. De plus, la faculté d'imputer les crédits d'impôt passe de 65 % à 50 % de l'IS.

Au titre du risque de crédit, l'année 2013 aura vu un coût du risque de crédit établi à 1 706 millions de F CFP contre 1 657 millions de F CFP en 2012, avec un taux de douteux en diminution passant 13,1 % en 2012 à 12,6 % en 2013. En revanche, le taux de provisionnement des créances augmente pour s'établir à 59,9 % à fin 2013 contre 55% au 31/12/2012.

LES AXES PRIORITAIRES POUR 2014



Le redressement progressif de l'activité de la zone Euro est attendu pour 2014, sachant malgré tout que les risques entourant les perspectives économiques demeurent. Ceux-ci sont essentiellement liés aux incertitudes quant à la résolution des problèmes de gouvernance et de la dette souveraine de la zone Euro. Afin d'accompagner au mieux les pays dans ces perspectives, les principales banques centrales ont décidé de maintenir les taux directeurs à un niveau bas.

Les banques sont appelées dans ce contexte à soutenir la croissance en finançant l'économie, tout en composant avec les contraintes réglementaires issues de Bâle 3. Le secteur bancaire sera confronté à une avalanche d'évolutions réglementaires qui s'est accélérée depuis le début de la crise financière. L'arsenal réglementaire s'est notamment renforcé dans les domaines de la prévention des risques

systemiques et de la protection des investisseurs. Ces contraintes contribueront à peser sur la rentabilité des établissements bancaires, les amenant à repenser leur stratégie et leur modèle opérationnel.

Dans ce cadre contraignant, les principales évolutions sont attendues du côté du métier même de banquier :

- une concurrence accrue de la part d'acteurs non bancaires, notamment dans le domaine des moyens de paiement ;
- une révolution, tant sur le plan technologique que réglementaire dans le domaine des moyens de paiement ;
- des attentes clientèles évoluant vers la mobilité, la convivialité, l'immédiateté, dans le cadre strict d'un haut niveau de sécurité ;
- l'émergence de sources alternatives de financement, en particulier la finance dite participative, coopérative ou solidaire ;

- un rôle et un positionnement du réseau de distribution à réinventer face aux mutations de la distribution des produits bancaires.

L'année 2014 pouvant être qualifiée d'année de transition, la Polynésie française devrait encore faire face à une conjoncture économique difficile. Les acteurs économiques demeureront attentifs aux orientations du gouvernement qui doit faire face aux difficultés budgétaires du Pays, ce qui limitera ses marges de manœuvre.

Le gouvernement a d'ailleurs annoncé la volonté de mettre en place un budget d'austérité en 2014 afin d'assainir les finances publiques, ce qui s'est notamment traduit par la mise en place d'une réforme fiscale en juillet 2013 qui devrait peser sur la croissance l'année prochaine.

Le soutien financier de l'État et la relance de la commande publique, conditionnés par l'efficacité du plan de restructuration du Pays, seront des éléments clés pour amorcer une reprise.

La stabilité politique devrait néanmoins permettre au gouvernement de mettre en place des réformes structurelles et donner une orientation claire en matière de politique économique.

Les tensions sur le marché de l'emploi (le taux de chômage a doublé en 5 ans, pour atteindre 21,8 % fin 2012 selon le dernier recensement) affecteront encore la consommation des ménages qui tend à se réduire vers l'essentiel avec une baisse des biens d'équipement. L'investissement des ménages en logement devrait également demeurer peu dynamique.

La banque s'inscrit dans les perspectives suivantes :

- un soutien à l'économie dans un contexte qui devrait favoriser l'investissement, impactant favorablement les niveaux de crédits et le Produit Net Bancaire (marge d'intérêts et commissions) ;
- une relative stabilité du chômage, des difficultés des ménages et des défaillances d'entreprises, stabilisant les niveaux d'impayés et le coût du risque de crédit ;
- une difficulté à épargner et une confiance ébranlée des épargnants, risquant d'impacter le niveau d'encours des dépôts ;
- une pression fiscale et sociale nécessaire pour rétablir les grands équilibres budgétaires du Pays, mais impactant fortement la rentabilité ;

- l'application des mesures de plafonnement des tarifs visant à lutter contre la cherté de la vie et qui aura un impact défavorable sur le niveau des commissions ;
- un accroissement de la surveillance et de la pression réglementaire de la part des autorités sur les banques et les marchés, impactant les frais de fonctionnement de la banque :
 - FATCA
 - VUC
 - BALE III
 - SEPA.

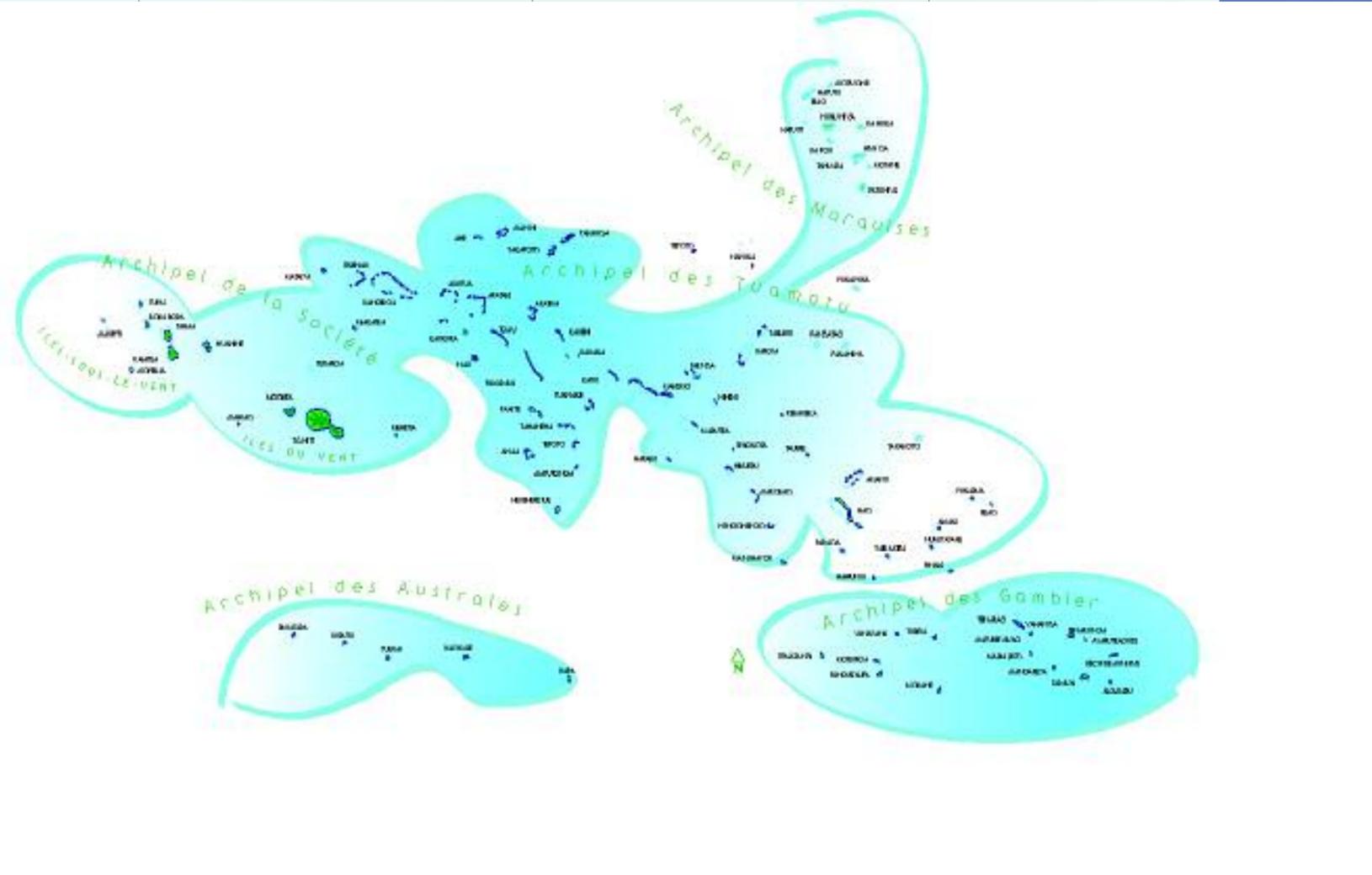
Ces perspectives auront, de manière générale, un impact défavorable sur les niveaux d'activité de la banque et sur les grands agrégats, encours de crédits, de dépôts et le Produit Net Bancaire.

De manière proactive, les grands axes de la banque sont établis sur les principes suivants :

- un renforcement de la position sur le marché, avec une mobilisation des directions commerciales et une tarification adaptée tant sur les crédits que sur les dépôts ;
- un pilotage de la trésorerie couplant rentabilité, sécurité et respect des ratios réglementaires, notamment par le refinancement ;
- une réduction des frais généraux dans un axe d'austérité, par les gains de productivité, l'optimisation de l'organisation et le pilotage au plus fin de la masse salariale ;
- une mesure et une évaluation du risque de crédit dans un axe de prudence.

De manière générale, la banque devra continuer d'être réactive et s'adapter pour piloter son modèle organisationnel, financier et commercial, afin de rester compétitive et de respecter les équilibres réglementaires.

LE RÉSEAU BANCAIRE



27

Agences sur tout
le sol Polynésien

UNE DISPONIBILITÉ ET UNE PROXIMITÉ RASSURANTES

La Banque SOCREDO a le souci majeur d'offrir à sa clientèle une proximité, dans sa relation et les services qu'elle propose, répartie dans les 5 archipels. La Banque SOCREDO compte 27 agences, assurant une présence sur tout le sol polynésien et participe ainsi activement au développement de la bancarisation de l'ensemble des habitants du Pays.

UNE BANQUE PLUS PRATIQUE, PLUS PROCHE, PLUS DISPONIBLE...

Les services de banque à distance mis en place par la Banque SOCREDO permettent à ses clients de gagner du temps. Quand ils le désirent et où ils le désirent, les clients de la Banque SOCREDO peuvent gérer leurs comptes, vérifier leurs dernières opérations ou solde 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par internet, téléphone ou sms, en toute liberté. La Banque SOCREDO dispose par ailleurs d'un centre d'appel affecté au service de la clientèle.

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

Île de Tahiti

Agence Siège social
Agence Bruat
Agence Tiare
Agence Pomare
Agence Tipaerui
Agence Fare Ute
Agence Mamao
Agence Pirae
Agence Arue
Agence Faa'a aéroport
Agence Faa'a ville
Agence Mahina
Agence Punaruu (Punaauia)
Agence Paea
Agence Papara
Agence Taravao

Île de Moorea

Agence Maharepa

Îles Sous-le-Vent

Agence Fare (Huahine)
Agence Uturoa (Raiatea)
Agence Patio (Tahaa)
Agence Vaitape
(Bora Bora)

ARCHIPEL DES MARQUISES

Agence Hakahau (Ua Pou)
Agence Taiohae (Nuku Hiva)
Agence Atuona (Hiva Oa)

ARCHIPEL DES AUSTRALES

Agence Moerai (Rurutu)
Agence Mataura (Tubuai)

ARCHIPEL DES TUAMOTU

Agence Avatoru (Rangiroa)
Bureau à Tiputa

TOURNÉES

Pour offrir un service bancaire aux populations les plus éloignées, la Banque SOCREDO réalise des tournées périodiques dans de nombreuses îles où la représentation permanente n'est pas assurée.

ACTIVITÉ COMMERCIALE 2013

Dans un environnement économique difficile, la Banque SOCREDO a su résister et reste leader du marché bancaire polynésien.

L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

L'encours brut des crédits (y compris créances rattachées) s'élève à 220,510 milliards de F CFP contre 212,567 milliards de F CFP en 2012, soit une hausse de 7,943 milliards (+ 3,7 %).

La hausse de l'encours de crédit se décompose de la manière suivante :

- l'augmentation des encours sains de 7,641 milliards de F CFP (+ 4,1 %) ;
- la hausse des encours douteux de 302 millions de F CFP (+ 1,1 %).

Le rendement des crédits continue de s'effriter compte tenu d'une concurrence locale exerçant des pressions baissières sur les marges au regard des taux de marché, alors que l'activité de crédit fait face à un niveau soutenu de risques et une raréfaction des demandes.

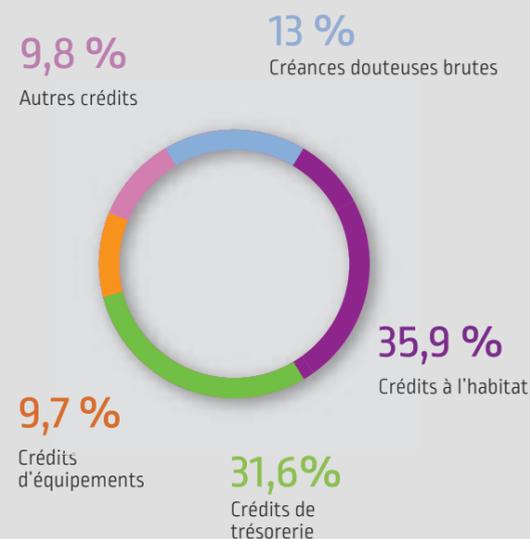
Le taux de douteux est en baisse passant de 13 % en 2012 à 12,6 % en 2013.

Par ailleurs, les provisions sur créances douteuses ont continué de progresser passant de 15,169 milliards de F CFP au 31/12/2012 à 16,720 milliards de F CFP au 31/12/2013. Ceci s'explique notamment par le durcissement des règles de provisionnement dans une approche de prudence.

L'effet conjugué de la stabilité de l'encours douteux et de la forte augmentation des provisions a eu pour effet une augmentation significative du taux de provision de 55 % à 59,9 % à fin 2013.



Répartition des crédits par nature en capitaux moyens



L'ACTIVITÉ DE COLLECTE DES DÉPÔTS

À la fin de l'année 2013, les ressources provenant des dépôts de la clientèle (y compris les dettes représentées par un titre) diminuent de 2,361 milliards de F CFP, pour atteindre 152,267 milliards de F CFP contre 154,628 milliards de F CFP en 2012.

La collecte de dépôts de la place recule de - 1,5 % en 2013 en raison de la dégradation de la situation économique et de la faiblesse des taux de rémunération.

La conjoncture économique a été défavorable à un accroissement de la masse monétaire sur la place, du fait de la fragilisation de nombreux acteurs économiques (pertes d'emplois, difficultés de trésorerie des entreprises, secteurs en crise, baisse des investissements...) et de la dégradation des comptes publics.

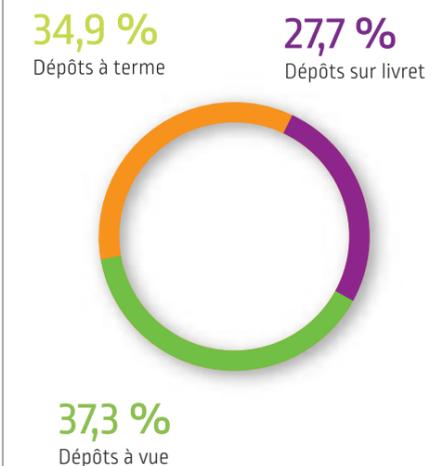
Au cours de l'exercice 2013, l'évolution des dépôts de la Banque SOCREDO a été rythmée, une fois encore, par les appels d'offre de la clientèle institutionnelle générant ainsi une grande volatilité sur le marché de la collecte entre les banques de la place. Cette concurrence est la résultante d'un marché de la collecte qui tend à s'assécher et qui génère de facto des tensions. Dans ce contexte, la diminution des dépôts s'explique par :

- la diminution des autres dettes, notamment les gages espèces des projets en défiscalisation restitués fin décembre 2013, à hauteur de 1,352 milliard de F CFP ;

- la baisse des dépôts à terme de 1,480 milliard de F CFP (- 3 %) ;
 - la baisse des comptes sur livrets de 1,212 milliard de F CFP (- 3 %).
- On note cependant une augmentation des comptes ordinaires créditeurs de 1,858 milliard de F CFP (+ 3 %).

L'érosion de la collecte tend à renchérir le coût de la liquidité dans un contexte concurrentiel en particulier sur les grandes signatures (Institutionnels, Entreprises) et de plus en plus sur la clientèle haut de gamme. De ce fait, la banque a revu à la hausse la rémunération des placements en favorisant le rallongement des maturités (offre SOCOPTI).

Répartition des dépôts par nature en capitaux moyens



LES SERVICES

Le montant total des produits générés par les activités de services demeure relativement stable à 3,336 milliards. On observe une progression des commissions sur comptes en dépassement en raison d'une hausse tarifaire appliquée sur le marché des particuliers et également une hausse des commissions liées aux cartes



LE GROUPE SOCREDO

OSB - OCÉANIQUE DE SERVICES BANCAIRES

L'OSB avec un effectif moyen de 80 personnes, exerce une activité d'exploitation de serveurs (monétiques et télématiques) et de gestion d'un parc de Guichets Automatiques de Banque et de Terminaux de Paiements Électroniques dans le cadre de l'interopérabilité monétique mise en place dans le Pays. Le chiffre d'affaires de 2013 s'établit à 1,366 milliard de F CFP.

OFINA – OCÉANIQUE DE FINANCEMENT

L'activité de cette filiale consiste à exploiter la licence AMEX en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie pour l'acquisition des flux commerçants et l'émission des cartes. Le produit net bancaire de l'année 2013 est en progression et s'élève à 425 millions de F CFP pour un résultat net de 37 millions de F CFP.

ODI – OCÉANIQUE D'INDUSTRIE

Cette structure montée en partenariat avec le groupe OPT emploie 22 personnes. L'activité est constituée par la réalisation des chèquiers, par l'éditique (édition et mise sous pli de factures ou relevés) et par le traitement des chèques et des virements. Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à 392 millions de F CFP.



OCI - OCÉANIQUE DE CAPITAL INVESTISSEMENT

La SAS OCI a été créée le 28 novembre 2008 et est détenue à 100 % par la Banque SOCREDO. Cette filiale a pour objectif le partage et la gestion des titres de participation de la Banque SOCREDO.

S.C.I. PUERO

Durant l'année 2011, la S.C.I. PUERO, propriétaire de l'immeuble Tereva a poursuivi son programme de location auprès de l'OSB et de la société PITI. Le chiffre d'affaires de l'année 2013 se stabilise à 43 millions de F CFP.

EUURL RARE

L'EUURL RARE a été créée avec pour objet de gérer et administrer les actifs immobiliers de la banque dont la Résidence Fare Ata.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'année 2013 a été marquée par :

- la faiblesse des taux et les difficultés financières des agents économiques freinent l'accroissement de la masse monétaire sur la place et impactent le rendement des crédits.
- la banque a maintenu un budget d'austérité et de rigueur lui permettant de contenir son coefficient d'exploitation.

ACTIF

• Opérations de trésorerie

Cet agrégat reprend les opérations, toutes devises confondues, réalisées pour le compte propre de la Banque SOCREDO. Il s'élève à 31,206 milliards de F CFP contre 30,045 milliards de F CFP en 2012, soit une progression de + 3,7 %. Au 31/12/2013, il est composé des postes suivants :

- liquidités courantes (encaisse billets et espèces, réserves obligatoires déposées à l'I.E.O.M., avoirs aux CCP) : 10,778 milliards de F CFP,
- Dépôts interbancaires (à vue et prêts à terme à des établissements de crédit) : 20,428 milliards de F CFP.

• Opérations sur titres

Au 31/12/2013, elles correspondent au portefeuille d'obligations de type EMTN pour compte propre et de certificats de dépôts négociables souscrits en 2013. Le montant des opérations sur titres s'élève à 2,052 milliards de F CFP à la clôture contre 3,586 milliards de F CFP en 2012.

• Crédits à la clientèle

L'encours brut des crédits (y compris créances rattachées) s'élève à 220,510 milliards de F CFP contre 212,567 milliards de F CFP en 2012, soit une hausse de 7,943 milliards (+ 3,7 %). La convention de crédit d'un montant de 4,8 milliards de F CFP (40 millions d'Euros), entre la Banque SOCREDO et la collectivité de Polynésie française signée le 18 décembre 2012 et destinée au financement du programme d'investissement prévu au budget

de la collectivité, a été débloquée pour la première tranche le 24 décembre 2012. Les trois autres tranches de 10 millions d'Euros ont été débloquées le 31 janvier, le 24 avril et le 29 octobre 2013.

La hausse de l'encours de crédit se décompose de la manière suivante :

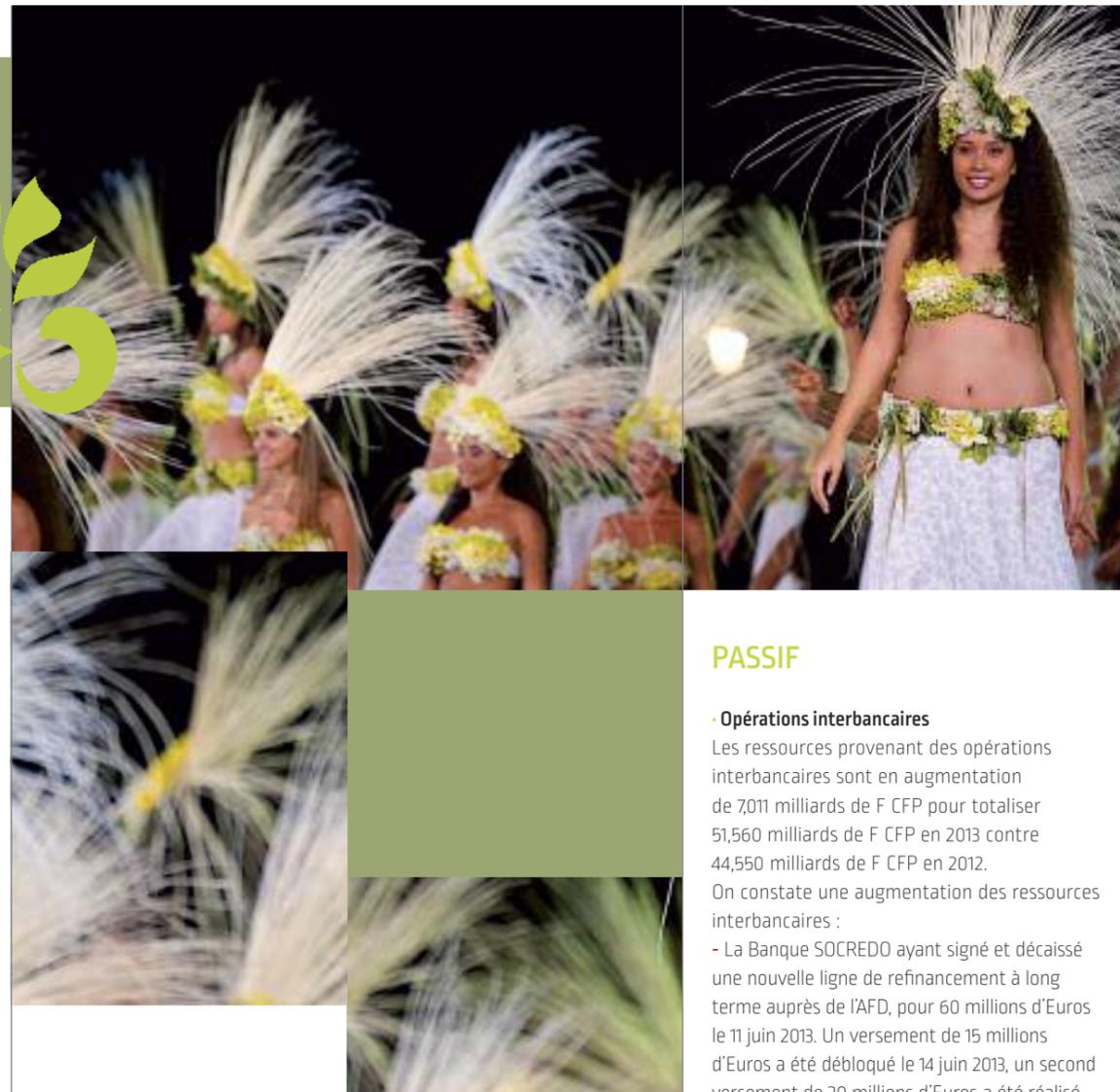
- L'augmentation des encours sains de 7,641 milliards de F CFP (+ 4,1 %).
 - La hausse des encours douteux de 302 millions de F CFP (+ 1,1 %).
- Le taux de douteux est en baisse passant de 13 % en 2012 à 12,6 % en 2013. Par ailleurs, les provisions sur créances douteuses ont continué de progresser passant de 15,169 milliards de F CFP au 31/12/2012 à 16,720 milliards de F CFP au 31/12/2013. Ceci s'explique notamment par le durcissement des règles de provisionnement dans une approche de prudence. L'effet conjugué de la stabilité de l'encours douteux et de la forte augmentation des provisions a eu pour effet une augmentation significative du taux de provision de 55 % à 59,9 % à fin 2013.

• Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Ce poste se compose de titres de participation, de participations fiscales sous la forme de comptes courants d'associés et de certificats d'association souscrits dans le cadre de la cotisation au système de garantie des dépôts. Il représente un total de 2,588 milliards de F CFP contre de 2,736 milliards de F CFP au 31/12/2012, soit une baisse de 5,4 %. Les certificats d'association s'élèvent à 72 millions de F CFP.

• Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations s'élève à 3,470 milliards de F CFP contre 3,685 milliards de F CFP au 31/12/2012.



PASSIF

• Opérations interbancaires

Les ressources provenant des opérations interbancaires sont en augmentation de 7,011 milliards de F CFP pour totaliser 51,560 milliards de F CFP en 2013 contre 44,550 milliards de F CFP en 2012. On constate une augmentation des ressources interbancaires :

- La Banque SOCREDO ayant signé et décaissé une nouvelle ligne de refinancement à long terme auprès de l'AFD, pour 60 millions d'Euros le 11 juin 2013. Un versement de 15 millions d'Euros a été débloqué le 14 juin 2013, un second versement de 20 millions d'Euros a été réalisé le 15 octobre 2013, le troisième versement de 25 millions d'Euros a eu lieu le 25 novembre 2013.
- La Banque SOCREDO ayant signé une convention de refinancement auprès de l'AFD pour 40 millions d'Euros dans le cadre du prêt contracté par la Polynésie française.

• Dépôts de la clientèle

À la fin de l'année 2013, les ressources provenant des dépôts de la clientèle (y compris les dettes représentées par un titre) diminuent de 2,361 milliards de F CFP, pour atteindre 152,267 milliards de F CFP contre 154,628 milliards de F CFP en 2012. La collecte de dépôts de la place recule de - 1,5 % en 2013 en raison de la dégradation de la situation économique et de la faiblesse des taux de rémunération. La conjoncture économique a été défavorable à un accroissement de la masse monétaire sur la place du fait de la fragilisation de nombreux acteurs économiques (pertes d'emplois, difficultés de trésorerie des

entreprises, secteurs en crise, baisse des investissements...) et la dégradation des comptes publics. Au cours de l'exercice 2013, l'évolution des dépôts de la Banque SOCREDO a été rythmée, une fois encore, par les appels d'offre de la clientèle institutionnelle générant ainsi une grande volatilité sur le marché de la collecte entre les banques de la place. Cette concurrence est la résultante d'un marché de la collecte qui tend à s'assécher et qui génère de facto des tensions. Dans ce contexte, la diminution des dépôts s'explique par :

- La diminution des autres dettes, notamment les gages espèces des projets en défiscalisation restitués fin décembre 2013, à hauteur de 1,352 milliard de F CFP.
- La baisse des dépôts à terme de 1,480 milliard de F CFP (- 3 %).
- La baisse des comptes sur livrets de 1,212 milliard de F CFP (- 3 %).
- On note cependant une augmentation des comptes ordinaires créditeurs de 1,858 milliard de F CFP (+ 3 %).

• Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent 2,445 milliards de F CFP contre 2,648 milliards de F CFP au 31/12/2012. Elles se composent des provisions suivantes :

- La provision pour risque de crédit à hauteur de 1,247 milliard de F CFP, dont :
 - 784,4 millions de F CFP au titre de l'anticipation du risque de crédit sur les clients particuliers et professionnels sains ayant un impayé ;
 - 463 millions de F CFP au titre d'une provision sur les écarts comptabilité-gestion identifiés sur les créances douteuses et les provisions.
- Les provisions constituées sur les engagements de garantie (hors-bilan) délivrés par la banque à sa clientèle à hauteur de 586,9 millions de F CFP.
- Les provisions pour litiges à hauteur de 508,8 millions de F CFP, dont 456,8 millions de F CFP sur le litige avec la Caisse de Prévoyance sociale.
- La provision pour engagement PEL CEL qui s'élève à 86,9 millions de F CFP.

• Capitaux propres

Les capitaux propres (FRBG inclus) totalisent 33,007 milliards de F CFP contre 32,150 milliards de F CFP au 31/12/2012, soit une augmentation de 2,67 %. Cette variation s'explique par le niveau du résultat 2013, établi à 857 millions de F CFP. Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2012, lequel a été affecté :

- à la Réserve légale de 5 % du résultat soit un montant de 32,6 millions de F CFP ;
- aux Réserves facultatives pour un montant de 619,8 millions de F CFP.

LE HORS-BILAN

Engagements donnés

Totalisant 31,556 milliards de F CFP en fin d'année contre 40,759 milliards de F CFP au 31/12/2012, les engagements donnés ont diminué de - 22,6 % au cours de l'exercice. Leur principale composante reste les engagements de financement en faveur de la clientèle (crédits confirmés non débloqués, découverts autorisés non utilisés) qui diminuent de -27,9 % et s'élèvent à 21,976 milliards de F CFP contre 31,374 milliards de F CFP en 2012.

Cette baisse est notamment liée aux déblocages de crédits intervenus en 2013, notamment le prêt Pays à hauteur de 3,580 milliards, et des offres de crédit échues ou annulées par nos clients ou prospects en 2013. Les engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit correspondent principalement aux contre-garanties données à la BRED par la Banque SOCREDO en garantie d'opérations sur produits structurés conclues entre la clientèle et la BRED (960,4 millions de F CFP), aux garanties données en faveur de Crédit Logement (130,2 millions de F CFP) et aux valeurs affectées en garantie à l'IEOM dans le cadre du réescompte (282,4 millions de F CFP). On note également la garantie à première demande octroyée à la filiale OFINA dans le cadre du partenariat avec American Express (346,4 millions de F CFP).

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle (cautions, garanties bancaires d'achèvement...) augmentent de 2,1 % pour atteindre 5,801 milliards de F CFP contre 5,683 milliards de F CFP en 2012.

Engagements reçus

Les engagements reçus sont en légère diminution de - 0,5 % pour s'établir à 27,828 milliards de F CFP au 31/12/2013 contre 27,958 milliards de F CFP au 31/12/2012.

Les engagements de financement reçus d'établissement de crédit représentent 12,530 milliards de F CFP au 31/12/2013 contre 16,110 milliards de F CFP au 31/12/2012.

Cette variation s'explique par le déblocage de la convention de prêt conclue avec l'AFD pour le financement du Pays (3,580 milliards de F CFP) intervenu en 2013.

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit s'élèvent à 15,298 milliards de F CFP au 31/12/2013 contre 11,849 milliards de F CFP au 31/12/2012. Cette variation correspond en partie à l'augmentation des garanties délivrées par Crédit Logement en garantie des prêts à l'habitat octroyés à la clientèle.

Au 31/12/2013, les engagements se décomposent ainsi :

- Les engagements de garantie reçus dans le cadre du partenariat Crédit Logement à hauteur de 8,960 milliards de F CFP.
- Les garanties à première demande reçues de l'AFD à hauteur de 5,358 milliards de F CFP dont 4,780 milliards au titre du prêt octroyé au Pays.
- Les engagements de garantie reçus du FGIP (Sogefom) garantissant les prêts octroyés par la banque à hauteur de 980 millions de F CFP.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produit net bancaire

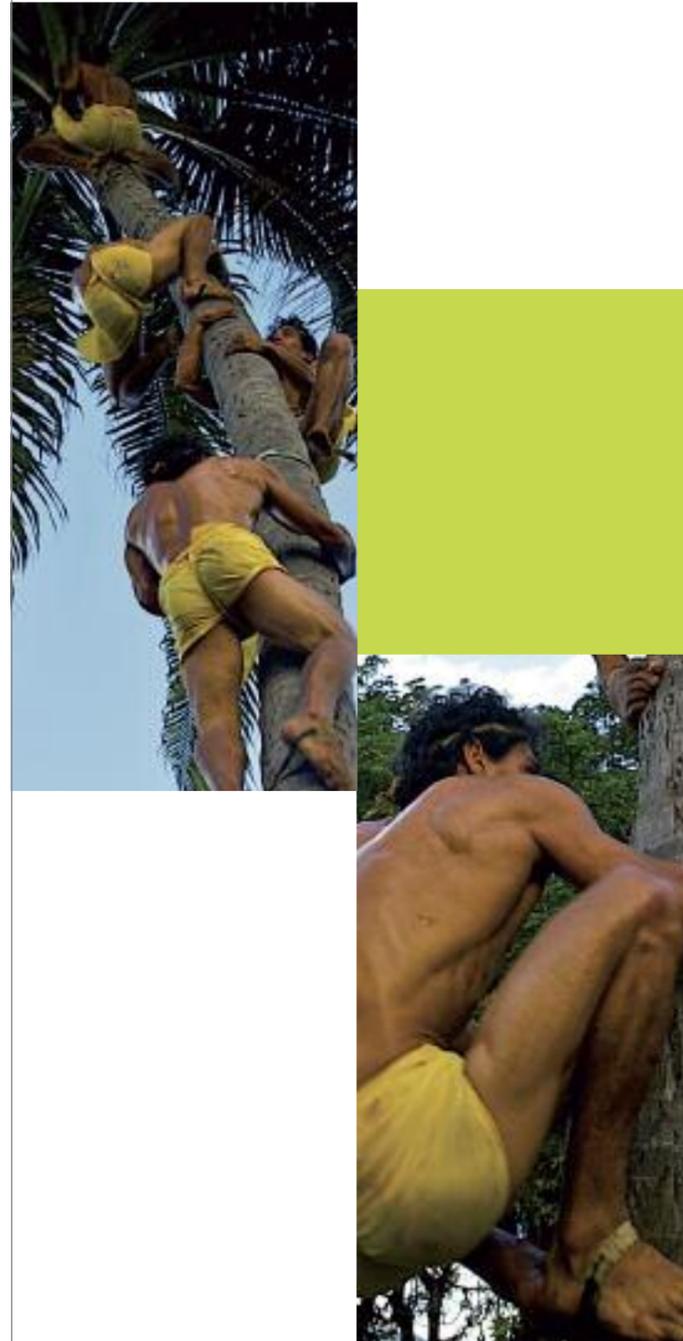
En 2013, le PNB diminue de 4,6 % par rapport à 2012, et atteint 9,270 milliards de F CFP contre 9,713 milliards de F CFP sur l'exercice précédent. La diminution du PNB s'explique par la dégradation de la marge nette d'intérêts sur les opérations clientèles et interbancaires. Cette baisse mécanique des produits d'intérêts résulte principalement d'une contraction des rendements. La marge nette d'intérêts sur opérations clientèles se dégrade (- 4,5 %) en raison d'un effet ciseaux entre la baisse des produits d'intérêts (- 3%) liée à l'activité de crédits, et la hausse des charges d'intérêt (+ 1 %) sur la collecte des dépôts.

En effet, le rendement des crédits continue de s'effriter compte tenu d'une concurrence locale exerçant des pressions baissières sur les marges au regard des taux de marché, alors que l'activité de crédit fait face à un niveau soutenu de risques et une raréfaction des demandes.

En parallèle, l'érosion de la collecte tend à renchérir le coût de la liquidité dans un contexte concurrentiel en particulier sur les grandes signatures (Institutionnels, Entreprises) et de plus en plus sur la clientèle haut de gamme. De ce fait, la banque a revu à la hausse la rémunération des placements en favorisant le rallongement des maturités (offre SOCOPTI). La marge nette d'intérêts globale toutes opérations confondues continue de diminuer de - 6,8 % pour s'établir à 6,839 milliards de F CFP contre 7,336 milliards de F CFP en 2012. Enfin, après avoir enregistré une baisse de - 6 % en 2012, le poste des commissions enregistre une augmentation de + 135 millions de F CFP entre 2012 et 2013, soit une hausse de + 7 %.

Les produits liés aux commissions sont en hausse de + 173 millions de F CFP et s'élèvent à 3,219 milliards de F CFP contre 3,047 milliards de F CFP au 31/12/2012.

Malgré une hausse de + 3 % en 2013, les charges liées aux commissions restent maîtrisées



et s'élèvent à 1,236 milliard de F CFP contre 1,198 milliard de F CFP au 31/12/2012.

Charges générales d'exploitation

Dans la continuité de la politique de rigueur menée sur le budget mise en place depuis 2011, les charges générales d'exploitation diminuent de - 4,7 % et passent de 5,876 milliards de F CFP à 5,602 milliards de F CFP en 2013. Les charges de personnel diminuent de - 4 % pour s'établir à 4,099 milliards de F CFP au 31/12/2013 contre 4,268 milliards de F CFP au 31/12/2012.

La banque a utilisé différents leviers pour piloter l'évolution de la masse salariale, notamment celui de la consommation des congés du personnel.

En parallèle, la banque poursuit sa politique favorisant la mobilité du personnel au sein des filiales du groupe pour assurer des missions spécifiques de contrôle et d'encadrement.

Le coût des prestations fournies par ce personnel en détachement est refacturé aux filiales. Cette refacturation vient ainsi en déduction de la masse salariale de la banque.

Sur l'année 2013, 13 salariés sont concernés pour un montant total facturé au groupe de 165 millions de F CFP.

Dans le cadre du budget d'austérité, les départs volontaires et anticipés à la retraite n'ont pas été remplacés.

L'intéressement des salariés atteint 95 millions de F CFP contre 72 millions de F CFP en 2012.

Les autres frais administratifs sont en baisse de - 6,5 % et s'élèvent à 1,503 milliard de F CFP contre 1,607 milliard de F CFP en 2012.

Les impôts et taxes (patente, impôts fonciers, taxe sur le produit net bancaire...) en baisse de - 2,5 % s'établissent à 418,6 millions de F CFP contre 429,6 millions de F CFP en 2012.

Les services extérieurs en baisse de - 8 % s'élèvent à 1,084 milliard de F CFP.

En 2013, les renégociations à la baisse des contrats auprès des prestataires de services continuent de produire leurs effets en matière de réduction des charges.

Celles-ci permettent de dégager des économies pérennes pour la banque.

La baisse des dépenses résulte essentiellement de la baisse des honoraires d'experts notamment informatiques, des frais d'entretien et de réparation, des frais d'électricité et des loyers. Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 514,6 millions de F CFP contre 565,6 millions de F CFP en 2012, soit une diminution de - 9 %.

Au 31 décembre 2013, le coefficient net d'exploitation y compris l'intéressement s'améliore et s'établit à 66,0 % contre 66,3 % en 2012.

Coût du risque

Le coût du risque est constitué par les risques inhérents à l'activité de crédit et par les risques opérationnels. Il atteint 2,079 milliards de F CFP contre 1,451 milliard de F CFP en 2012.

Le coût du risque de crédit s'élève à 1,706 milliard F CFP et intègre les dotations nettes à la dépréciation des créances douteuses pour 1,416 milliard de F CFP, les reprises nettes aux provisions pour risque de crédit pour - 478 millions de F CFP, et les pertes nettes sur créances irrécouvrables pour 768 millions de F CFP.

Les dépréciations des créances douteuses ont été calculées en tenant compte d'une valorisation à la baisse des biens immobiliers reçus en garantie hypothécaire.

Le taux moyen de provision sur encours douteux s'élève à 59,9 % contre 55 % en 2012. En tenant compte des provisions complémentaires (hors provision par anticipation sur encours sains), le taux de provision s'élève à 62 % au 31/12/2013. En matière de risque opérationnel, le coût du risque s'élève à 373 millions de F CFP au 31/12/2013.

Résultat net sur actifs immobilisés

Le résultat net sur actifs immobilisés s'élève à 66 millions de F CFP contre 37 millions de F CFP en 2012.

Résultat exceptionnel

Les résultats des opérations de défiscalisation sont classés dans le poste « Résultat exceptionnel ». En 2013, le résultat exceptionnel est positif et s'élève à + 74,7 millions de F CFP contre - 486 millions de F CFP en 2012.

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 359,1 millions de F CFP en 2013 contre 718,8 millions de F CFP en 2012. En 2013, le montant des crédits d'impôts imputés sur l'impôt de l'exercice s'élève à 167,5 millions de F CFP (limite de 50 % de l'IS) contre 665,9 millions de F CFP en 2012. Le taux moyen d'imposition 2013 est de 55,02 % du résultat fiscal.

Résultat net

Après déduction du montant de l'impôt sur les bénéfices, l'exercice clos au 31 décembre 2013 fait apparaître un résultat net de 857 millions de F CFP contre 652,4 millions de F CFP au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 31,4 %. Cependant, ce constat positif ne doit pas masquer le contexte défavorable dans lequel la banque a évolué et sera amenée à évoluer sur l'année 2014. La diminution du PNB et le niveau de risque reste les préoccupations majeures de la banque.



DONNÉES FINANCIÈRES 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	30
Les comptes sociaux	32
Principes comptables	36
Autres informations	86

PARTIE 2



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque SOCREDO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes ; nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans la note I.2.1 et I.3.3 de l'annexe aux comptes annuels, votre banque constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif,



par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre banque sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note I.2.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre banque constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note I.3.3 de l'annexe.

Provisionnement des risques opérationnels

Comme indiqué dans la note I.3.3 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour risque a été constituée pour couvrir un litige avec la CPS. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation et avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Papeete, le 30 avril 2014

Pour la S.A.R.L. KPMG
Membre de KPMG International



Jean-Louis PELLOUX et Simon CHAIZE
Commissaires aux Comptes Associés

Pour la SCP GOSSE-PARION-CHANGUES-
MENARD-ALBERT
Membre de BDO International Ltd



Christophe PARION et Nicolas MENARD
Commissaires aux Comptes Associés



LES COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre 2013 (montants en F.CFP)

Actif	31/12/13	31/12/12
Opérations interbancaires et assimilés	31 206 014 635	30 044 625 987
Caisse, banques centrales, CCP	10 777 883 978	10 628 864 769
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	20 428 130 657	19 415 761 218
Créance sur la clientèle	203 789 527 798	197 397 435 453
Opérations sur titres	2 052 102 629	3 586 105 536
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 753 771 301	3 586 105 536
Actions et autres titres à revenu variable	298 331 328	
Valeurs immobilisées	6 058 099 834	6 420 648 013
Participations et autres titres détenus à long terme	173 655 689	672 796 504
Parts dans les entreprises liées	2 414 520 089	2 063 025 731
Immobilisations incorporelles	753 654 765	812 149 263
Immobilisations corporelles	2 716 269 291	2 872 676 515
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	1 456 991 524	1 214 959 142
Autres actifs	451 032 721	411 925 373
Comptes de régularisation	1 005 958 803	803 033 769
TOTAL DE L'ACTIF	244 562 736 421	238 663 774 131

Bilan au 31 décembre 2013 (montants en F.CFP)

Passif	31/12/13	31/12/12
Opérations interbancaires et assimilés	51 560 425 013	44 549 857 693
Banques centrales, CCP	1 104	3 742
Dettes envers sur les établissements de crédit	51 560 423 909	44 549 853 951
Comptes créditeurs de la clientèle	152 266 592 043	154 627 745 275
Comptes d'épargne à régime spécial	42 388 524 236	43 775 438 726
Autres dettes	109 878 067 807	110 852 306 549
Dettes représentées par un titre	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	5 283 379 624	4 687 872 127
Autres passifs	836 210 593	1 337 494 548
Comptes de régularisation	4 447 169 031	3 350 377 579
Provisions et dettes subordonnées	2 444 971 382	2 648 011 047
Provisions pour risques et charges	2 444 971 382	2 648 011 047
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux	1 909 981 235	1 909 981 235
Capitaux propres hors FRBG	31 097 387 123	30 240 306 754
Capital souscrit	22 000 000 000	22 000 000 000
Primes d'émission	242 647 500	242 647 500
Réserves	7 997 659 254	7 345 233 775
Écart de réévaluation		0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice	857 080 369	652 425 479
TOTAL DU PASSIF	244 562 736 421	238 663 774 131

Hors-bilan au 31 décembre 2013 (montants en F.CFP)

	31/12/13	31/12/12
Engagements donnés	31 556 329 173	40 758 705 520
Engagement de financement	24 036 300 205	33 342 121 816
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 060 097 210	1 968 284 815
Engagements en faveur de la clientèle	21 976 202 995	31 373 837 001
Engagement de garantie	7 520 028 968	7 416 583 704
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 719 407 231	1 733 888 408
Engagements d'ordre de la clientèle	5 800 621 737	5 682 695 296
Engagement sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
Engagements reçus	27 827 625 392	27 958 508 817
Engagement de financement	12 529 832 935	16 109 785 202
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 529 832 935	16 109 785 202
Engagements reçus de la clientèle		
Engagement de garantie	15 297 792 457	11 848 723 615
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 297 792 457	11 848 723 615
Engagements reçus de la clientèle		
Engagement sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Compte de résultat au 31 décembre 2013 (montants en F.CFP)

	31/12/13	31/12/12
Intérêts et produits assimilés	10 313 985 170	10 742 698 952
Intérêts et charges assimilés	(3 474 704 305)	(3 406 668 282)
Revenus des titres à revenu variable	125 549 626	156 805 405
Commissions (produits)	3 219 390 845	3 046 504 173
Commissions (charges)	(1 235 961 367)	(1 198 478 810)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	229 892 971	227 884 245
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	29 555 081	104 955 472
Autres produits d'exploitation bancaire	71 134 758	63 493 404
Autres charges d'exploitation bancaire	(8 557 110)	(23 799 725)
Produit net bancaire	9 270 285 669	9 713 394 834
Charges générales d'exploitation	(5 601 778 810)	(5 875 822 372)
Frais de personnel	(4 099 049 421)	(4 268 279 224)
Autres frais administratifs	(1 502 729 389)	(1 607 543 148)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(514 630 296)	(565 554 481)
Résultat brut d'exploitation	3 153 876 563	3 272 017 981
Coût du risque	(2 078 528 782)	(1 451 508 718)
Résultat d'exploitation	1 075 347 781	1 820 509 263
Résultat net sur actifs immobilisés	66 160 817	36 585 679
Résultat courant avant impôt	1 141 508 598	1 857 094 942
Résultat exceptionnel	74 680 134	(485 916 420)
Impôt sur les bénéfices	(359 108 363)	(718 753 043)
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	857 080 369	652 425 479



PRINCIPES COMPTABLES



PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

L'exercice 2013 a été marqué par les principaux événements ci après :

- L'agence de notation Standard & Poor's, dans son rapport du 15 novembre 2013, a maintenu à BB+ la note de référence à long terme attribuée à la Polynésie française, dans une perspective désormais positive.

La note de la Polynésie française reflète sa situation de liquidité « négative », sa gouvernance et sa gestion financières « négatives », ses engagements hors bilan très importants, un endettement consolidé élevé et les faiblesses structurelles de son économie. Néanmoins, la note est soutenue par le cadre institutionnel « évolutif mais solide » de la Polynésie française et l'anticipation de bonnes performances budgétaires avec un retour à l'équilibre du solde de financement après investissement dès 2014 et la flexibilité budgétaire modérée grâce au niveau élevé des recettes fiscales.

Standard & Poor's considère positivement la volonté de la Polynésie française de rétablir ses équilibres budgétaires, ainsi que sa capacité démontrée depuis 2010 à contrôler et ajuster ses dépenses.

De plus, il a été pris en considération que les tensions de trésorerie soient atténuées par le soutien direct ou indirect de l'État.

- À ce titre, le 18 décembre 2012, la Banque SOCREDO a signé une convention de prêt de 4,8 milliards de F CFP (40 millions d'Euros) avec la Polynésie française refinancé auprès de l'AFD. Ce prêt fait l'objet d'une garantie autonome à 1^{ère} demande consentie par l'AFD au profit de la Banque SOCREDO pour le même montant.

Cet engagement a un impact mesuré sur les ratios prudentiels (cf I.7)

La mise à disposition des fonds a été réalisée

en trois tranches de 1,2 milliard de F CFP (10 millions d'Euros) sur l'exercice 2013, venant compléter la première tranche de 1,2 milliard de F CFP débloquée en 2012.

- Le 1^{er} juillet 2013, le gouvernement de la Polynésie française a présenté sa réforme fiscale dont les textes ont été publiés au JOPF du 16 juillet 2013.

Les principaux points de la réforme fiscale impactant la banque au 31 décembre 2013 sont :

- La TVA sur les prestations de service passe de 10 à 13 % au 1^{er} octobre 2013.
- Impôt sur les bénéfices des sociétés :
 - IS : diminution de 5 points passant de 40 % à 35 % pour les établissements bancaires ;
 - CSIS : majoration de 7 points des taux applicables sur chaque tranche de la CSIS, limitée aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
 - Défisicalisation : plusieurs secteurs sortent du champ d'application comme les logements intermédiaires, les logements pour étudiants, les logements pour personnes âgées. Le taux de crédit d'impôt pour la défiscalisation locale est désormais limité à 40 % pour tous les secteurs. De plus, la faculté d'imputer les crédits d'impôt passe de 65 % à 50 % de l'IS.

- En réponse à l'adoption du nouveau plan comptable général par délibération n°2011-13 du 5 mai 2011 de l'Assemblée de Polynésie française applicable sur les comptes clos au 31 décembre 2012, l'instruction n° 2-2013 PCG du 22 avril 2013, a été publiée au JOPF le 28 mai 2013.

En vue de maintenir la connexion existante entre les règles fiscales et comptables, la présente instruction commente l'ensemble des adaptations et précise les modalités d'articulation entre les nouvelles normes comptables en matière d'actifs et les règles fiscales.

- Les réunions avec l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) ont eu lieu concernant la conjoncture économique et les baisses successives des taux

de la BCE (dont la dernière en novembre 2013), la refonte de l'enquête sur le coût du crédit, la commission de surendettement et le réescompte.

- La Cour des Comptes est intervenue au cours du mois de décembre 2012 pour un contrôle portant sur la gestion et les comptes de la Banque SOCREDO pour les exercices 2007 à 2011. Au-delà des difficultés conjoncturelles rencontrées depuis quelques années, le diagnostic est favorable à la banque, notamment en termes de contrôle interne et de comitologie. Le rapport définitif a été réceptionné le 2 janvier 2014.

- Concernant le risque de crédit ; au 31 décembre 2013, le coût du risque de crédit s'établit à 1 706 millions de FCFP contre 1 657 millions de FCFP en 2012, avec un taux de douteux passant de 13 % à 12,6 % en 2013.

Le taux de provision sur les créances douteuses évolue de 54,9 % au 31 décembre 2012 à 59,9 % au 31 décembre 2013. (Cf. note 3.2)

De manière significative, les quatre points ci-après ont impacté le niveau du coût du risque de crédit :

- La méthode de provisionnement statistique a été étendue des créances de type Retail de - 2 ans à l'ensemble des créances de type Retail avec de nouvelles modalités et taux de provisionnement présentés en I.2.

La dotation aux provisions attachée au changement de méthode est déductible fiscalement. Dans la lignée, la provision complémentaire de prudence constituée sur les arrêtés de décembre 2012 à hauteur de 603,8 millions de F CFP, au regard de la réalité de la durée de présence des créances en contentieux et des actions de recouvrement menées, a été reprise intégralement au 31 décembre 2013.

Cette reprise sur provision de 603,8 millions de F CFP est non imposable fiscalement.

Dans le contexte de risque systémique impactant les particuliers et les professionnels, la provision complémentaire de prudence sur encours sains présentant un incident supérieur à 30 jours s'élève à 784,4 millions de F CFP au 31 décembre 2013 (contre 901,7 millions de F CFP à fin 2012).

La provision est déterminée sur la base des encours sains des particuliers « retail » et des encours sains professionnels inférieurs à 20 millions de F CFP.

La reprise sur provision de 117,4 millions de F CFP constatée sur l'exercice 2013 est non imposable fiscalement.

- Dans le contexte de la dégradation du secteur immobilier en Polynésie française, secteur majeur dans l'économie locale, en raison de

leurs caractéristiques originales, et par mesure de prudence, 8 promotions immobilières (bureaux et logements) ont fait l'objet d'une analyse de risque spécifique. En complément de la méthode traditionnelle d'évaluation des garanties, une décote de 30 % de ces garanties a été appliquée afin d'appréhender le risque attaché aux spécificités de ces produits et des difficultés rencontrées pour les vendre ou les louer aux prix annoncés.

Ces 8 dossiers, représentant un encours de 2 462 millions de F CFP, sont provisionnés à hauteur de 728,8 millions de F CFP, dont 504,7 millions au titre de la décote de 30 %. Cette dotation aux provisions complémentaire de 504,7 millions de F CFP est non déductible fiscalement.

L'analyse des écarts comptabilité-gestion sur le domaine des douteux et des provisions a amené à la constitution d'une provision manuelle au 31 décembre 2013 de 478 millions de F CFP, répartie en :

- risque de crédit : 463 millions de F CFP ;
- risque opérationnel : 15 millions de F CFP.

Cette provision manuelle s'inscrit dans le traitement des décalages identifiés entre les provisions inscrites en gestion et les provisions inscrites en comptabilité.

- Concernant le risque opérationnel social, la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle par la Caisse de Prévoyance Sociale sur les exercices 2011 et 2012.

La lettre d'observations de la CPS reçue le 26 novembre 2013 a fait l'objet d'une réponse de la banque, rejetant les motifs de redressement et argumentant solidement sa position. Au-delà du bien-fondé de la position de la CPS, des jugements rendus par le tribunal du travail contradictoires et le manque de visibilité à ce stade de la procédure ont conduit la Banque à retenir l'existence d'une obligation à la clôture du 31 décembre 2013.

Le risque attaché à ce litige, portant sur les années 2011, 2012 et 2013, est inscrit dans les livres de la banque à hauteur de 457 millions de F CFP au 31 décembre 2013, au passif en provisions pour risques et charges par la contrepartie du coût du risque.

- Concernant le risque opérationnel fiscal, attaché à la réception le 12 décembre 2011, d'une notification de redressement fiscal remettant en cause l'imputation de crédit d'impôt en 2006 et inscrit en risque à la clôture de l'exercice 2011 à hauteur de 94 millions de F CFP, la banque a initié, courant 2013, différents recours contentieux.

Les arguments apportés par la banque ayant été rejetés par l'administration fiscale, la commission des impôts saisie le 7 décembre 2012, a rendu son avis le 21 mars 2013 en faveur de la banque.

Malgré cet avis favorable rendu par la commission des impôts, l'administration fiscale a émis le rôle d'imposition, reçu le 22 mai 2013, réglé à hauteur de 94 millions de F CFP.

À l'issue, la banque a engagé une action contentieuse contre la société défiscalisante et contre le Service des contributions devant le tribunal administratif.

Le risque de 94 millions de F CFP est maintenu dans les livres de la banque au 31 décembre 2013, à l'actif, en diminution des actifs douteux.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers de la Banque SOCREDO sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Ils sont présentés conformément au format défini par les règlements n°2000-03 du 4 juillet 2000 et n°2005-04 du 3 novembre 2005 du comité de la réglementation comptable. Ils sont présentés, pour les aspects généraux, en conformité avec les règles comptables posées par la délibération n°2011-13 de l'Assemblée de Polynésie française du 5 mai 2011 adoptant un nouveau plan comptable général applicable aux comptes clos à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2012.

I.1 – Changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus sur l'exercice 2013

Néant

Les changements d'estimations relatifs au mode de provisionnement des créances douteuses sont mentionnés en page 8.

I.2 – Bilan - Actif

Note I.2.1 - Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ils comprennent l'ensemble des créances sur la clientèle y compris les créances subordonnées (prêts participatifs) et les créances affacturées.

La Banque SOCREDO applique les règlements n°2002-03 du 12 décembre 2002 et n°2005-03

du 3 novembre 2005 du comité de la réglementation comptable relatif au risque de crédit.

• Créances saines

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

• Impayés

Sont qualifiées d'impayées les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur à 3 mois.

• Créances restructurées

La restructuration est une opération qui permet à la Banque SOCREDO, en réaménageant les engagements du client, de recouvrer ses « encours porteurs d'un risque de crédit avéré » définis par l'article 3 du règlement CRC 2005-03. La restructuration consiste à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, montant en capital, etc.) afin de les rendre compatibles avec la capacité de paiement « actuelle » du client, et permettre aux contreparties d'honorer le règlement des échéances.

La restructuration peut également comporter des abandons de créances en principal ou en intérêt, échu ou couru. Tout abandon est constaté en perte.

Au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. En raison de son caractère non significatif, la banque ne comptabilise pas la décote lors du traitement des crédits restructurés.

Dans le principe, les créances restructurées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente une échéance impayée, quelqu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

Le montant des crédits restructurés sains au 31 décembre 2013 s'élève à 1 627 millions de F CFP.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des

situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, etc.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, la Banque SOCREDO distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses non compromises

Ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Lorsque, après un retour en encours sain,

le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts après le transfert en encours douteux compromis sont comptabilisés au bilan depuis avril 2012 (refonte comptable).

La banque applique la règle dite de la « contagion ». Cette dernière consiste à déclasser l'ensemble des engagements sur un même client (y compris les engagements de hors-bilan et les participations) en créances douteuses, dès lors qu'un de ses concours est classé en créances douteuses.

• Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est en encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque SOCREDO par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements de hors-bilan qui apparaissent au passif. La banque constitue des provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les provisions sont ajustées à chaque arrêté et réactualisées en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, la Banque SOCREDO a mis en application en 2005 la méthode d'actualisation des flux provisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement lors de l'évaluation de la provision. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude contrepartie par contrepartie est remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

En 2013, une évolution méthodologique sur le traitement des provisions est intervenue eu égard à l'évolution du périmètre des garanties jugées de premier ordre et de la volonté d'appliquer au plus près de la réalité un taux de provisionnement reflétant l'évolution des défauts.

Avant la révision du modèle, le provisionnement statistique (approche retail) s'opérait sur les encours des personnes physiques dont l'encours est inférieur à 20 millions de F CFP. La population des «Retail» était segmentée en 2 pools présentant des règles de provisionnement différentes. Ces deux groupes se distinguent par la durée de séjour en défaut : « Retail » en défaut depuis moins de 2 ans et « Retail » en défaut depuis plus de 2 ans. L'approche statistique qui s'inspire du calcul Bâle II du taux de perte en cas de défaut évalué par pool de créances de petite clientèle homogènes en terme de risque, s'appliquait aux « Retails -2 ans ». Le provisionnement des créances des « Retail +2 ans » était déterminé par la prise en compte de la valeur actualisée des garanties. La révision du modèle de provisionnement a eu pour conséquence la suppression de la segmentation en 2 pools sur la population des « Retail ». Le nouveau modèle de provisionnement statistique consiste en l'application de différents taux distinguant d'une part, les créances retail douteux non contentieux (douteux inventaire BAFI), et d'autre part, les créances retail douteux contentieux pour lesquelles des taux statistiques ont été définis par nature de créance. Les taux de provisionnement statistique sont définis ci-après pour l'exercice 2013 :

Taux statistiques sur les créances retail douteux non contentieux

Créance Retail BAFI	Taux statistique
Avec garantie	42,706 %
Sans garantie	62,903 %

Taux statistiques sur les créances retail douteux contentieux

Type de créance	Avec ou sans garanties	Taux statistique
Autre créance	Oui	95,782 %
Autre créance	Non	82,194 %
Consolidation	Oui	86,462 %
Consolidation	Non	95,668 %
Habitat	Oui	85,321 %
Habitat	Non	92,605 %

En outre, la Banque SOCREDO, conformément aux normes fixées par le CRC, provisionne à 100% les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Note I.2.2 – Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du comité de la réglementation bancaire et financière,

l'instruction 94.05 de l'ACP, l'instruction 2000.12 de l'ACP et le règlement 2000.02 du comité de la réglementation comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Note I.2.3 – Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. À la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres (valeur mathématique et quote-part de détention), les cours moyens de bourse des derniers mois.

La Banque SOCREDO détient un compte titres chez Wells Fargo Bank où sont inscrites 1 150 actions Visa. Ces actions lui ont été attribuées gratuitement (prix d'achat de 0), elles ne sont donc pas inscrites dans ses livres mais ont une valeur unitaire de 222,68 USD au 31 décembre 2013.

Souscriptions dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement :

Les personnes morales redevables de l'impôt sur les sociétés qui participent au financement de programmes d'investissements agréés par la Polynésie française bénéficient, sous certaines conditions, d'un crédit impôt imputable dans la limite de 50% de l'impôt sur les sociétés.

À ce titre, dans le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » sont incluses les avances en compte courant versées dans le cadre des incitations fiscales à l'investissement

à hauteur de 5075 millions de F CFP. Une provision pour dépréciation, correspondant au montant de l'abandon de créance (prédéfini par convention), est inscrite pour 5075 millions de F CFP.

La banque a pour obligation de conserver les titres et créances jusqu'à l'obtention du certificat de conformité et du remboursement de l'avance en compte courant nette de l'abandon. Le profit réalisé par la banque sur ces opérations est constitué par la différence entre le crédit d'impôt dont elle bénéficie et la rétrocession d'une partie de ce crédit d'impôt à la société promoteur sous forme d'abandon de créance (fixé par convention).

Lorsque, pour un projet donné, la totalité du crédit d'impôt n'a pas été utilisée dès l'exercice au cours duquel le financement est effectué et si la société présente des éléments démontrant qu'elle pourra sans aucun doute utiliser le solde du crédit d'impôt lors des exercices suivants, il est possible de décaler sur les exercices suivants, par un compte de charge constatée d'avance, la charge nette liée à l'abandon de créance pour la différence entre l'abandon et la quote-part du crédit d'impôt utilisée. Lorsque le projet est considéré comme risqué à la clôture d'un exercice, le gain est nul, par différé en produit constaté d'avance jusqu'à la levée du risque attaché au projet.

La banque a souscrit à hauteur de 3675 millions de F CFP d'avances en compte courant en 2013. Les résultats des opérations de défiscalisation sont classés dans le poste « résultat exceptionnel » qui s'élève à 74,7 millions de F CFP et se décompose ainsi :

- Charges correspondant aux abandons de créances suite à l'obtention des certificats de conformité sur les projets pour 951,9 millions de F CFP.

- Reprises de provisions liées aux abandons de créances effectifs à hauteur de 951,9 millions de F CFP.

- Dotations aux provisions pour abandons de créances sur des projets engagés en 2013 à hauteur de 3675 millions de F CFP.

- Neutralisation des dotations aux provisions pour abandon à hauteur de 312,3 millions de F CFP sur le projet pour lequel l'utilisation du crédit d'impôt est différée sur l'exercice suivant
- Constatation en charge, des charges constatées d'avance 2012, à hauteur de 62,1 millions de F CFP correspondant aux abandons pour lesquels les crédits d'impôts sont imputés à la clôture 2013.

- Constatation en charge, du produit constaté d'avance de 83,6 millions de F CFP correspondant au profit net de l'opération pour les projets

considérés comme risqués à la clôture 2013.

- Constatation en produit, du gain fiscal attaché au projet devenu non risqué au 31 décembre 2013 pour 275,6 millions de F CFP, correspondant au profit net de l'opération.

Au titre de l'exercice 2013, 1675 millions de F CFP de crédits d'impôt ont pu être imputés. 446,2 millions de F CFP sont reportés et imputables sur les 3 exercices suivants. Le gain net des opérations de défiscalisation est de 242,2 millions de F CFP pour l'exercice 2013.

Note I.2.4 – Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation. La plate-forme informatique SAB fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 10 ans. À l'exception des logiciels et progiciels de gestion, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Concernant les frais d'acquisition des immobilisations et conformément à l'instruction n°2-2013 PCG du 22 avril 2013 relative à l'application des nouvelles règles fiscales et comptables sur les actifs, la banque a opté pour le rattachement des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition d'une immobilisation au coût d'acquisition de l'immobilisation. L'option relative au traitement des frais d'acquisition des immobilisations est exercée par la comptabilisation des frais en immobilisation. Elle s'applique à l'exercice clos à compter du 31 décembre 2013.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est géré séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Composants	Durée d'utilité
Terrain	N/A
Gros œuvre et honoraires	50
Terrassement, voirie, réseau	50
Charpente métallique et toiture	50
Menuiserie aluminium	50
Dallage béton	50
Revêtements sols : carrelage	50
Plomberie et sanitaire	50
Électricité courant fort	20
Électricité courant faible	20
Ascenseur	20

L'appréciation de la valeur des constructions fait apparaître une valeur ou un potentiel de service, ne nécessitant pas de provisionnement des constructions au 31 décembre 2013.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur prix d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation réelle des diverses catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Constructions	50 ans
- Composants constructions (électricité)	20 ans
- Agencements et installations	10 à 50 ans
- Matériel (DAB)	10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Outillage	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Progiciels de gestion intégrée et développement	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans

Note I.2.5 – Crédit-bail

Les moins-values latentes dégagées sur les dossiers de crédit-bail font l'objet d'une provision pour risques et charges.

I.3 – Bilan - Passif

Note I.3.1 – Conventions

Conformément à la convention n° 45-97 signée le 30 mai 1997 entre le haut-commissariat de la République en Polynésie française et la Banque SOCREDO, il est créé dans nos livres un fonds destiné à couvrir les nouveaux prêts participatifs au développement. Celui-ci est alimenté par le versement des produits de l'émission, par le montant des intérêts annuels acquis et par le remboursement en capital des prêts participatifs refinancés.

Ce fonds possède les caractéristiques suivantes :

- Ce fonds est inscrit sur un compte ouvert dans les livres de la banque, sans pouvoir toutefois en disposer pour son compte propre.
- L'activité de distribution de prêts participatifs au développement est exercée par la SOCREDO, en son nom propre, pour le compte de l'État,
- La SOCREDO est chargée par l'État de la mise en place et de la gestion de ces prêts et qu'elle est rémunérée pour ce rôle par la perception de commissions.
- Au 31 décembre 2013, ce fonds s'élève à 1,361 milliard de F CFP.

Note I.3.2 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux règlements 90-02 et 92-02 du comité de la réglementation bancaire et financière et afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été créé le fonds pour risques bancaires généraux.

Pour la Banque SOCREDO, le risque sectoriel de crédit, notamment celui lié aux activités de développement (secteur primaire, hôtellerie, accompagnement des petites entreprises, bancarisation des archipels et de la clientèle à faibles revenus), auquel se superpose le risque de taux, participent aux critères de constitution du fonds pour risques bancaires généraux.

Note I.3.3 – Provisions pour risques et charges

Provisions épargne-logement

Le comité de la réglementation comptable pose le principe, dans le règlement n°2007-01 du 14 décembre 2007, que les comptes et plans d'épargne-logement génèrent des droits et engagements pour leurs titulaires et symétriquement pour les établissements de crédit. Le présent règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la banque a intégré les risques relatifs aux dits comptes et ceux-ci ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation ainsi que d'un provisionnement au 31 décembre 2013.

Les risques couverts sont de deux natures :

- Le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- Le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses pour la banque par rapport aux conditions de marché futures. Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, par la modélisation

de l'évolution des encours actuels sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement clientèle.

La provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Encours des dépôts collectés au titre des PEL : 7 698,7 millions de F CFP

Encours des crédits octroyés au titre des PEL : 23,7 millions de F CFP

Provision sur engagement lié aux plans d'épargne logement : 86,9 millions de F CFP en 2013 contre 53,9 millions de F CFP en 2012.

Dotation sur l'exercice : 33 millions de F CFP

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en Produit Net Bancaire.

Les CEL, dont l'encours de 44,9 millions de F CFP reste peu significatif au 31 décembre 2013, ne sont pas concernés par l'évaluation et le provisionnement. L'encours des crédits octroyés au titre des CEL est de 0,8 million de F CFP.

Provisions risque de crédit :

Provision sur encours sains

Dans le contexte de recrudescence des difficultés des particuliers, notamment la croissance du chômage non indemnisé, et la fragilisation des petites entreprises dans une dégradation persistante de l'économie, la provision complémentaire sur encours sains pour les clients « retail » présentant un incident supérieur à 30 jours, actualisée en décembre 2013, s'établit à 784,4 millions de F CFP.

La provision intègre le risque de crédit sur les encours de clients sains au 31 décembre 2013 présentant au moins un incident de plus de 30 jours.

Les encours clients sains concernés concernent (plus particulièrement) la clientèle des particuliers et des professionnels.

Les taux de provision diffèrent selon que les contreparties présentent des garanties ou non, ils sont respectivement de 42,706 % et de 62,903 % (identiques à ceux utilisés pour le risque de crédit avéré).

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en coût du risque de crédit.

Les encours sains concernés ne sont pas déclassés.

Cette provision est non déductible fiscalement. Et la reprise de provision de 1174 millions de F CFP afférente à 2013 est non imposable fiscalement.

Provision sur encours douteux et compromis

Les travaux méthodologiques du traitement des provisions sur les créances Retail -de 2 ans menés en 2013 ont été validés et appliqués sur les arrêtés de décembre 2013.

La provision complémentaire de prudence sur les créances Retail -de 2 ans constituée à fin 2012 à hauteur de 603,8 millions de F CFP, a été reprise intégralement au 31 décembre 2013, lors de l'aboutissement des travaux méthodologiques présentés en note I.2.1

Cette reprise de provision de 603,8 millions de F CFP est non imposable fiscalement.

La provision n'est donc plus inscrite au passif du bilan et les variations bien présentes en coût du risque de crédit.

Cette provision est non déductible fiscalement et la reprise de provision y afférente en 2013 est non imposable.

Provision pour écarts comptabilité-gestion

L'analyse des écarts comptabilité-gestion sur le domaine des douteux et des provisions amène à l'inscription d'une provision de 478 millions de F CFP au 31 décembre 2013, dont :

- Risque de crédit : 463 millions de F CFP,
- Risque opérationnel : 15 millions de F CFP.

Cette provision manuelle, relative au traitement des décalages observés entre le montant des provisions sur créances douteuses inscrit en comptabilité et en gestion, est constituée à hauteur de 478 millions de F CFP au 31/12/2013 contre 178 millions de F CFP au 31/12/2012, soit une dotation aux provisions sur l'exercice 2013 de 300 MF.

Cette augmentation de la provision sur l'exercice 2013 par rapport à la provision 2012 s'explique essentiellement par :

- Une dotation complémentaire de 209 MF correspondant à l'absence de provision en gestion SAB et par conséquent en comptabilité des comptes contentieux de clients douteux inventaires.
- La régularisation (tant sur le passé que pour l'avenir) des sur-provisions constatées au 31/12/2012 à hauteur de 96 MF (principalement sur les reprises de provisions sur cautions bancaires clôturées pour 50 MF).

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations pour partie en coût du risque de crédit et pour partie en coût du risque opérationnel.

Cette dotation aux provisions des écarts comptabilité-gestion sur les créances douteuses et les provisions est non déductible fiscalement à hauteur de 151 millions de F CFP, après considération au cas par cas.

Provisions risque opérationnel

Le risque attaché au litige opposant la banque et la CPS, portant sur les années 2011, 2012 et 2013, est inscrit dans les livres de la banque à hauteur de 457 millions de F CFP au 31 décembre 2013.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations en coût du risque opérationnel. La part attachée aux pénalités de retard est non déductible fiscalement.

I.4 – Compte de résultat**Note I.4.1 – Charges et produits**

Les produits et les charges sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'ils sont engagés et enregistrés dans les états financiers de la période concernée. Les dépenses et recettes afférentes à des périodes comptables postérieures sont enregistrées en charges ou produits constatés d'avance.

Les produits et charges afférents aux moyens de paiement sont classés à l'intérieur des charges et produits bancaires et sont intégrés à la détermination du produit net bancaire (PNB). Les produits et charges financiers relatifs à des exercices antérieurs sont reclassés, suivant la nature, à leur compte d'origine.

Afin de donner une image fidèle, les éléments jugés exceptionnels et non récurrents portant sur le risque opérationnel, avéré ou potentiel, sont présentés dans une ligne spécifique du coût du risque.

Note I.4.2 – Impôt sur les bénéficiaires

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution exceptionnelle ainsi que la différence entre l'impôt comptabilisé et celui payé au titre de l'exercice précédent. Les crédits d'impôt issus des opérations de défiscalisation sont imputables dans la limite de 50 % de l'impôt sur les sociétés dû, établi au titre de l'exercice de réalisation du financement.

Le solde éventuel du crédit d'impôt est imputable dans la même limite sur les trois exercices suivants.

Le taux d'imposition sur les sociétés 2013 est de 35 %, complété de la CSIS dont la dernière tranche atteint 22 % du résultat fiscal.

Les dispositions de la réforme fiscale de juillet 2013 font l'objet d'une contestation auprès du Conseil d'Etat. Cette contestation n'ayant pas abouti au moment de la clôture des comptes,

le calcul de l'impôt, au 31 décembre 2013, a été réalisé avec les taux mentionnés par les textes en vigueur.

Le montant de l'impôt au 31 décembre 2013 s'élève à 359,1 millions de F CFP.

L'impact de la remise en cause de la réforme aurait pour effet de ramener le montant de l'impôt sur les bénéficiaires à 258,6 millions de F CFP.

I.5 – Hors-bilan**Note I.5.1 – Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur les instruments financiers à terme de taux, sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°s 88-02 et 90-15 du C.R.B.F. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Note I.5.2 – Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges payées et les produits perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges courues mais non payées et les produits courus mais non perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements 89.01 et 89.02 du comité de la réglementation bancaire et financière et des instructions 89.04 et 89.05 de l'ACPR, la Banque SOCREDO a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

I.6 – Engagements sociaux

Les aspects comptables, principe de comptabilisation et informations à fournir en annexe, des avantages versés au personnel sont décrits ci-dessous en application de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

Note I.6.1 – Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, primes se rattachant à l'exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris les montants restant dus à la clôture.

Note I.6.2 – Avantages à long terme

Les obligations de la banque, régies par l'article 62 de la convention collective des banques et accordant à l'ensemble du personnel des indemnités contractuelles qui seront à verser lors du départ en retraite à 60 ans, font l'objet d'un contrat d'assurance spécifique auprès d'AXA France Vie.

Les agents atteignant l'âge de 60 ans et partant à la retraite bénéficient d'une indemnité de fin de carrière calculée comme suit, en fonction de l'ancienneté acquise dans l'établissement :

- à partir de 15 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire,
- à partir de 25 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire,
- à partir de 35 ans d'ancienneté : 3 mois de salaire.

Les cotisations versées et constituant le fonds « Actif Général Retraite » sont prises en compte dans le calcul des engagements futurs à hauteur de 346,5 millions de F CFP.

L'engagement de la banque au titre de ces indemnités de fin de carrière est estimé à 280,1 millions de F CFP. Le fonds « Actif Général Retraite », constitué auprès d'AXA France Vie, est évalué à 346,5 millions de F CFP au 31 décembre 2013. Il couvre donc l'engagement de la banque en matière de départ à la retraite à 60 ans.

À titre d'information, un usage au sein de la banque, potentiellement révocable, permet un départ anticipé à partir de 53 ans.

Cet usage et les règles posées par la CPS ont fait l'objet d'une réforme en 2012 qui amène à une réduction de l'engagement de la banque envers ses salariés.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'assuré qui ne satisfait pas aux conditions de départ en retraite à l'âge légal, peut bénéficier par anticipation d'une pension de retraite au prorata temporis à condition qu'il ait atteint l'âge de 55 ans et cotisé au moins 30 ans au régime des salariés.

À titre transitoire, l'âge du départ à la retraite anticipée est fixé à :

53 ans au 1^{er} janvier 2013 ;

53 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2014 ;
54 ans au 1^{er} janvier 2015 ;
54 ans et 6 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
À titre transitoire, la durée d'assurance est fixée à :

28 ans au 1^{er} janvier 2013 ;
28 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2014 ;
29 ans au 1^{er} janvier 2015 ;
29 ans et 6 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
Compte tenu de cet usage, le fonds constitué auprès d'AXA n'est guère utilisé.

Les indemnités de départs anticipés versées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

En millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Budget 2014
Montant brut indemnités départ retraite	106	166	91	138	39	7
Cotisations patronales	17	29	16	23	7	2
Coût complet	123	195	107	161	46	9

À titre d'information, le montant des indemnités de départs anticipés pour tous les salariés éligibles (16 agents) à un départ au cours de l'année 2014 s'élèverait à 220 millions de F CFP (coût complet).

I.7 – Les ratios prudentiels

Conformément à la réglementation, la surveillance prudentielle est réalisée sur base consolidée.

Au 31 décembre 2013, les ratios prudentiels s'établissent ainsi :

Le **coefficient de liquidité** a évolué de 144,20 % à fin 2012 à 156,88 % à fin 2013, pourcentage restant supérieur au minimum de 100 %.

Cette variation est due principalement à l'augmentation des liquidités sur l'encours pondéré du fait :

- de l'arrivée à échéance sur janvier 2014 de placements CDN pour compte propres et de placements Overnight (placements en devises pour 12 heures) ;
- de la diminution des engagements en hors-bilan clientèle.

L'amélioration du ratio de liquidité à fin 2013 résulte principalement du tirage de la dernière tranche de la ligne de refinancement au cours du mois de novembre 2013. On note toutefois une diminution du niveau des dépôts clientèle de la banque, dans un contexte où la masse monétaire a tendance à s'éroder sur la place, créant ainsi des tensions entre les banques sur la clientèle institutionnelle.



En termes de refinancement, la banque se finance auprès de son actionnaire de référence qui est l'AFD, de la BRED (actionnaire minoritaire) et de la BEI.

Le calcul du coefficient sur la base des éléments déclarés implique :

- le calcul du numérateur, représentatif des liquidités dont disposera l'établissement dans le mois à venir en application des hypothèses retenues dans ce coefficient ;
- le calcul du dénominateur, représentatif des exigibilités que l'établissement devra honorer dans le mois à venir en application des hypothèses retenues dans ce coefficient.

Les **grands risques** recensent 5 groupes (dont 2 contreparties bancaires), dont les risques bruts représentent plus de 10 % des fonds propres prudentiels de la banque, soit une limite de 2 794 millions de F CFP. Les grands risques bruts déclarés (5 groupes) représentent 27,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 contre 33,8 milliards au 31 décembre 2012. À titre d'information, les encours 2013 sur les contreparties interbancaires s'élèvent à 16,6 milliards de F CFP. Conformément aux instructions de l'ACRP, les engagements du groupe « Pays » pondérés ne sont pas déclarés sur les états Grands Risques et les états COREP du fait de la déduction de ces engagements dans les fonds propres, seuls les risques compris dans la franchise des 3 % sont déclarés.

Contexte réglementaire

Un nouveau dispositif applicable en matière de grands risques est entré en vigueur le 31 décembre 2010.

Il est défini par le CRB n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques qui a été modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

- L'ensemble des risques sur un même bénéficiaire dès lors que l'ensemble des risques bruts (avant provisions, garanties, ...) encourus sur ce bénéficiaire excède 10 % des fonds propres ou 300 millions d'euros.
- Tout établissement de crédit doit respecter sur base consolidée et par bénéficiaire un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques nets pondérés et le montant de ses fonds propres.
- Le risque total encouru par un établissement sur un même bénéficiaire s'apprécie en fonction des encours de bilan et de hors-bilan, diminués des provisions et garanties éventuelles et après application d'une pondération liée à la contrepartie.

- Lorsque le bénéficiaire est un établissement de crédit ou un groupe d'établissements de crédit, l'ensemble des risques nets pondérés ne doit pas excéder 150 000 000 € ou 25 % des fonds propres, le montant le plus élevé étant retenu.

Le **ratio de solvabilité** est produit depuis le 1^{er} janvier 2008 sur une base consolidée dans le cadre du dispositif Bale II, selon l'approche standard. Il s'élève à 15,20 % au 31 décembre 2013, contre 13,82 % au 31 décembre 2012.

La banque est tenue dans les conditions prévues réglementairement de respecter en permanence un ratio de solvabilité, rapport entre le montant des fonds propres et l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait des opérations, au moins égal à 8 %. Depuis le 17 juin 2011, en application de l'article L.511-41-3, l'ACPR a enjoint la Banque SOCREDO de disposer d'exigences supplémentaires de fonds propres au titre du pilier 2, et de détenir des fonds propres d'un montant supérieur au montant minimal prévu par la réglementation applicable sur la base d'un ratio minimum de solvabilité sur instruments de fonds propres de catégorie 1 de 12 %.

Par courrier en date du 3 janvier 2014, au regard de l'analyse de la situation de la Banque SOCREDO, le secrétariat général de l'ACPR a reconduit ces conditions pour l'exercice 2014. Parallèlement, suite au maintien à BB+ par Standard & Poor's de la note de la Polynésie française, actionnaire à 50 %, la banque déduit de ses fonds propres, depuis le 31 mars 2011, les engagements pondérés du groupe « Pays » au-delà d'une franchise de 3 %.

Les **fonds propres consolidés** s'élèvent à 27,984 milliards de F CFP au 31/12/2013 contre 26,691 milliards de F CFP au 31/12/2012.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles est apporté un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base (Tier 1) sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du sous-groupe SOCREDO, hors gains et pertes latents, augmentés des intérêts minoritaires et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Les fonds propres de base (Tier 1) sont retraités de l'engagement du groupe Pays pondéré.

	31/12/13	31/12/12
Capitaux propres comptables consolidés avant affectation du résultat	31 596 795 500	30 641 023 500
Fonds pour risques bancaires généraux	859 109 560	873 625 417
Autres éléments et déductions prudentielles	(4 472 378 480)	(4 823 700 306)
- Actifs incorporels	(1 108 758 000)	(1 152 316 000)
- Engagement du groupe Pays pondéré (franchise de 3 % déduite)	(3 363 620 480)	(3 671 384 306)
Fonds propres de base (tier 1)	27 983 526 580	26 690 948 611
Fonds propres consolidés complémentaires (tier 2)		
Fonds propres consolidés sur complémentaires (tier 3) alloués		
Fonds propres prudentiels	27 983 526 580	26 690 948 611

L'exigence en fonds propres du Groupe est calculée conformément aux règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (arrêté du 20 février 2007).

	31/12/13		31/12/12	
	Actif pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit - approche standard	168 369 754 847	13 469 580 388	176 679 306 973	14 134 344 558
Administrations centrales et banques centrales				
Etablissements	6 182 121 367	494 569 709	5 470 250 040	437 620 003
Entreprises	69 639 699 986	5 571 175 999	75 402 732 876	6 032 218 630
Clientèle de détail	87 223 312 485	6 977 864 999	88 902 237 299	7 112 178 984
Actions	542 269 292	43 381 543	1 469 267 514	117 541 401
Autres actifs	4 782 351 717	382 588 137	5 434 819 243	434 785 539
Risque de marché - approche standard			0	0
Risque opérationnel - approche standard		1 257 356 084		1 319 433 550
TOTAL	168 369 754 847	14 726 936 472	176 679 306 973	15 453 778 108

L'approche standard est retenue sur le portefeuille de la clientèle.

	31/12/13 Montant de la réduction du risque			
	Montant exposition totale	Suretés personnelles et dérivés de crédit	Suretés réelles	Total des suretés
Administrations centrales et banques centrales	7 051 775 660			0
Établissements	25 200 695 322	0	11 289 925	11 289 925
Entreprises	88 935 200 057	1 433 174 486	1 158 643 946	2 591 818 433
Clientèle de détail	147 143 912 706	5 886 992 223	446 425 808	6 333 418 031
TOTAL	268 331 583 746	7 320 166 709	1 616 359 680	8 936 526 389

	31/12/12 Montant de la réduction du risque			
	Montant exposition totale	Suretés personnelles et dérivés de crédit	Suretés réelles	Total des suretés
Administrations centrales et banques centrales	7 622 153 961			0
Établissements	22 098 691 567	0	1 000 000	1 000 000
Entreprises	91 512 357 044	1 015 945 917	1 728 169 374	2 744 115 291
Clientèle de détail	144 441 571 718	325 513 929	868 427 870	1 193 941 799
TOTAL	265 674 774 290	1 341 459 846	2 597 597 244	3 939 057 090

Le **ratio de solvabilité** est produit sur une base consolidée dans le cadre du dispositif Bale II, selon l'approche standard. Il s'élève à 15,20 % au 31 décembre 2013, contre 13,82% au 31 décembre 2012.

Cette amélioration du ratio de solvabilité est expliquée, d'une part par la capitalisation des résultats 2012 et d'autre part par la prise en compte des garanties « Crédit Logement » sur la clientèle de détail.

	31/12/13	31/12/12	Var 13/12
Risque de crédit			
Administrations centrales et banques centrales	0	0	
Établissements	494 569 709	437 620 003	13 %
Entreprises	5 571 175 999	6 032 218 630	-8 %
Clientèle de détail	6 977 864 999	7 112 178 984	-2 %
Actions	43 381 543	117 541 401	-63 %
Autres actifs	382 588 137	434 785 539	-12 %
Total des exigences au titre du risque de crédit (A)	13 469 580 388	14 134 344 557	-5 %
Total des exigences au titre du risque de marché (B)		0	
Total des exigences au titre du risque opérationnel (C)	1 257 356 084	1 319 433 550	-5 %
Exigence de fonds propres (A + B + C)	14 726 936 472	15 453 778 108	-5 %
Fonds propres consolidés de base (tier 1)	27 983 526 580	26 690 948 611	5 %
Fonds propres consolidés complémentaires (tier 2)	0	0	
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	27 983 526 580	26 690 948 611	5 %
Ratio Bâle II (tier1)	15,20 %	13,82 %	
Ratio Bâle II (tier2)	15,20 %	13,82 %	

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
Comptes et prêts :								
à vue	10 063 530 960				10 063 530 960	19 418	10 063 550 378	10 441 673 814
à terme	8 537 613 460	1 362 694 850	314 367 559		10 214 675 869	96 053 879	10 310 729 748	8 924 634 003
Prêts Subordonnés		9 188 544		44 272 076	53 460 620	389 911	53 850 531	49 453 401
TOTAL	18 601 144 420	1 371 883 394	314 367 559	44 272 076	20 331 667 449	96 463 208	20 428 130 657	19 415 761 218
Provisions								
Valeurs nettes au bilan							20 428 130 657	19 415 761 218

Note 3 - Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
Concours à la clientèle	9 910 100 474	22 372 675 968	98 424 336 801	69 709 520 815	200 416 634 058	201 448 558	200 618 082 616	193 564 662 753
Prêts participatifs	25 112 142	65 654 366	445 654 970	119 139 947	655 561 425	260 160	655 821 585	628 232 307
Comptes ordinaires débiteurs	19 234 348 465				19 234 348 465	1 613 869	19 235 962 334	18 373 893 456
TOTAL	29 169 561 081	22 438 330 334	98 869 991 771	69 828 660 762	220 306 543 948	203 322 587	220 509 866 535	212 566 788 516
Provisions					(16 705 046 143)	(15 292 594)	(16 720 338 737)	(15 169 353 063)
Valeurs nettes au bilan							203 789 527 798	197 397 435 453

Note 3.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par nature de crédit

Libellé	31/12/13							31/12/12						
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Créances commerciales	847 884 912	138 253 218	(76 193 069)	55	123 652 484	(116 864 506)	95	1 085 621 795	134 847 544	(62 711 970)	47	86 477 806	(86 207 376)	100
Autres concours à la clientèle brutes	218 803 097 611	7 953 785 892	(3 211 751 339)	40	19 435 961 226	(13 286 980 825)	68	210 675 330 076	7 999 005 256	(2 218 623 642)	28	19 094 640 118	(12 765 838 265)	67
- Dont concours sains à la clientèle	191 413 350 493							183 581 684 702						
• Crédits de trésorerie	68 571 816 336							67 080 102 403						
• Comptes ordinaires débiteurs	14 705 280 099							13 900 239 965						
• Crédits à l'équipement	23 971 920 540							20 632 518 996						
• Crédits à l'habitat	78 534 909 625							77 151 531 538						
• Autres crédits	5 629 423 893							4 817 291 800						
- Dont créances douteuses et compromises	27 389 747 118							27 093 645 374						
• Dont Comptes ordinaires débiteurs	4 529 068 366							4 472 079 120						
Prêts participatifs	655 561 425	17 231 909	(101 106)	1	208 887 441	(14 453 371)	7	627 661 629	43 525 193	(471 527)	1	210 616 647	(14 610 493)	7
Intérêts et divers	203 322 587	7 999 271	(7 701 243)	96	6 324 401	(6 293 278)	100	178 175 016	13 280 095	(13 168 268)	99	7 748 996	(7 721 522)	100
TOTAL	220 509 866 535	8 117 270 290	(3 295 746 757)	41	19 774 825 552	(13 424 591 980)	68	212 566 788 516	8 190 658 088	(2 294 975 407)	28	19 399 483 567	(12 874 377 656)	66

Note 3.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

Libellé	31/12/13							31/12/12			
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours douteux compromis	Provisions	Couverture en %	Encours bruts	Encours douteux et douteux compromis	Provisions	Couverture en %
Particuliers	132 172 769 595	1 805 140 217	(737 513 920)	41	9 413 178 151	(7 713 035 156)	82	129 534 091 288	11 118 772 651	(8 034 238 688)	72
Entreprises	68 776 602 201	6 026 775 217	(2 399 245 698)	40	7 213 928 585	(3 567 330 961)	49	67 664 675 338	13 101 097 385	(4 853 441 109)	37
Autres professionnels	11 839 304 824	276 470 869	(150 401 180)	54	2 891 703 719	(2 119 082 826)	73	11 716 507 828	3 328 250 224	(2 241 444 413)	67
Collectivités publiques	6 458 385 026							2 676 219 932			
Administrations privées	827 358 397	884 716	(884 716)	100	17 566 791	(17 551 695)	100	797 119 114	20 992 304	(19 339 063)	92
Intérêts et divers	435 446 492	7 999 271	(7 701 243)	96	238 448 306	(7 591 342)	3	178 175 016	21 029 091	(20 889 790)	99
TOTAL	220 509 866 535	8 117 270 290	(3 295 746 757)	41	19 774 825 552	(13 424 591 980)	68	212 566 788 516	27 590 141 655	(15 169 353 063)	55

Note 4 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

Libellé	31/12/13			Investissement	Total	31/12/12 Total
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille			
Effets publics et valeurs assimilées - Dont décote restant à amortir - Dont surcote restant à amortir Créances rattachées Provisions						
Valeurs nettes au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe - Emis par des organismes publics - Autres émetteurs - Dont décote restant à amortir - Dont surcote restant à amortir Créances rattachées Provisions		1 751 789 976			1 751 789 976	3 531 026 253
		2 105 907			2 105 907	55 079 283
		(124 582)			(124 582)	
Valeurs nettes au bilan		1 753 771 301			1 753 771 301	3 586 105 536
Actions et autres titres à revenu variable Créances rattachées Provisions		298 331 328			298 331 328	
Valeurs nettes au bilan		298 331 328			298 331 328	
TOTAL		2 052 102 629			2 052 102 629	3 586 105 536
Valeurs estimatives						

Note 4.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par émetteur

Libellé	Encours nets 31/12/13	Encours nets 31/12/12
Administrations et banques centrales ⁽¹⁾ Etablissements de crédit	2 050 121 304	3 531 026 253
Sociétés financières Collectivités locales Entreprises, Assurances et autres Divers et non ventilés	1 981 325	55 079 283
Valeurs nettes au bilan	2 052 102 629	3 586 105 536

⁽¹⁾ y compris États


Note 4.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Libellé	31/12/13			Total	31/12/12			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable		Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés			298 331 328	298 331 328				
Titres non cotés ⁽¹⁾	1 751 789 976			1 751 789 976	3 531 026 253			3 531 026 253
Créances rattachées	2 105 907			2 105 907	55 079 283			55 079 283
Provisions	(124 582)			(124 582)				
Valeurs nettes au bilan	1 753 771 301		298 331 328	2 052 102 629	3 586 105 536			3 586 105 536

(1) OPCVM françaises et monétaires

Note 4.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

Libellé	Analyse par durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 335 322 195	416 467 781		1 751 789 976	2 105 907	1 753 895 883	3 586 105 536
Effets publics et valeurs assimilées								
TOTAL		1 335 322 195	416 467 781		1 751 789 976	2 105 907	1 753 895 883	3 586 105 536
Provisions					(124 582)		(124 582)	
Valeurs nettes au bilan					1 751 665 394		1 753 771 301	3 586 105 536

Note 4.4 - Actions et autres titres à revenu variable - Analyse par durée résiduelle

Libellé	Analyse par durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Actions et autres titres à revenu variable			298 331 328		298 331 328		298 331 328	
TOTAL			298 331 328		298 331 328		298 331 328	
Provisions								
Valeurs nettes au bilan					298 331 328		298 331 328	

Note 5 - Tableau des filiales et des participations

Informations financières ⁽⁵⁾ Filiales et participations ⁽¹⁾	Capital ^{(6) (10)}	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats ^{(6) (10)}	Quote-part du capital détenu ^{(7) (8)}	Valeurs comptables des titres détenus ^{(7) (8)}		Prêts et avances consentis ⁽⁹⁾	Montant des cautions avals et découvert non utilisé ⁽⁷⁾	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé ^{(7) (10)}	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex clos) ^{(7) (10)}	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽⁷⁾	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations^{(2) (3)}											
1. Filiale⁽¹⁾ (à détailler) (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
OSB	160 000 000	491 226 496	78,40 %	125 440 000	125 440 000	51 043 353	250 000 000	1 365 725 867	155 037 550	119 126 448	déc-13
SCI PUERO	122 000 000	(7 696 756)	99,99 %	121 990 000	121 990 000			42 763 542	24 599 922		déc-13
RARE	4 600 000	41 481 195	100,00 %	46 000 000	46 000 000	585 000 000	1 000 000	8 520 322	2 592 460		déc-13
OFINA CIB 15138	507 000 000	389 831 611	63,85 %	616 500 000	594 420 089		2 346 428 000	424 571 781	34 187 805		déc-13
OCI	416 990 000	25 203 887	100,00 %	416 990 000	416 990 000	495 000 000			18 800 742		déc-13
2. Participation (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
I2F PF	5 000 000	758 017	18,50 %	36 371 324	36 371 324			107 273 678	3 203 510	534 650	mars-13
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a. Filiales françaises (ensemble)											
ODI	74 280 000	219 477 082	39,96 %	29 680 000	29 680 000	67 269 251	15 000 000	391 883 389	36 560 528	5 769 644	déc-13
b. Filiales étrangères (ensemble) ⁽⁴⁾											
2. Participation non reprises au paragraphe A											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
SOFOTOM/ SOGEFOM	127 366 110	4 323 946 539	3,76 %	4 763 636	4 763 636			235 680 191	9 188 544		déc-12
SOFIDEP	1 500 000 000	828 865 947	8,33 %	24 996 000	24 996 000			164 375	65 046 262		déc-12
SAGEP	155 992 000	1 498 397 628	6,28 %	32 156 160	32 156 160			132 355 801	(30 895 301)		déc-12


Note 5 - Tableau des filiales et des participations (suite)

Informations financières ⁽⁵⁾ Filiales et participations ⁽¹⁾	Capital ⁽⁶⁾ (10)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats ⁽⁶⁾ (10)	Quote-part du capital détenu ⁽⁷⁾ (8)	Valeurs comptables des titres détenus ⁽⁷⁾ (8)		Prêts et avances consentis ⁽⁹⁾	Montant des cautions avals et découvert non utilisé ⁽⁷⁾	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé ⁽⁷⁾ (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex clos) ⁽⁷⁾ (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽⁷⁾	Observations
				Brute	Nette						
SAGEP ex SETIL	27 805 500	(45 915 918)	6,92 %	1 923 840	0			1 898 997 435	0		déc-09
SOCIETES DES HOTELS TAHITIENS	102 500 000	NC	0,01 %	10 000	10 000			NC	NC		
MOOREA LAGOON	5 000 000	NC	0,20 %	10 000	10 000			NC	NC		
SAS SPPT	5 280 000	NC	3,03 %	160 000				NC	NC		
SCP FINANCIERE BEACHCOMBER	500 000	NC	0,20 %	1 000	1 000			NC	NC		Avances en C/C nette défiscalisation locale
SCP AREMITI	20 000	NC	0,50 %	100	100			NC	NC		Avances en C/C nette défiscalisation locale
SCP ARANUI 2010 CPTM	600 000	NC	2,50 %	15 000		337 750 000		NC	NC		Avances en C/C nette défiscalisation locale
SC TENOHA FINANCEMENT	100 000	NC	1,00 %	1 000	1 000	91 000 000		NC	NC		Avances en C/C nette défiscalisation locale
SCEAP SAP FINANCEMENT	100 000	NC	1,00 %	1 000	1 000	78 750 000		NC	NC		Avances en C/C nette défiscalisation locale
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
SWIFT		625 000	0,02 %	372 315	372 315			NC	NC		
				1 457 381 375	1 433 202 624						

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au paragraphe A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la partie entre le franc pacifique et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En francs pacifique

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances des filiales à la clôture de l'exercice.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne observations.

**Note 5.1 - Valeur estimative des titres de participation**

Libellé	31/12/13		31/12/12	
	Valeur au bilan	Valeur estimative ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Valeur estimative ⁽¹⁾
Parts dans les entreprises liées				
Titres cotés				
Titres non cotés	1 356 600 000	2 007 075 908	1 356 600 000	2 248 933 492
Avances en comptes courants d'associés ⁽³⁾	1 080 000 000	1 080 000 000	750 000 000	750 000 000
Créances rattachées				
Provisions	(22 079 911)		(43 574 269)	
Sous-total parts dans les entreprises liées	2 414 520 089	3 087 075 908	2 063 025 731	2 998 933 492
Titres de participation				
Titres cotés				
Titres non cotés ⁽³⁾	100 781 375	464 824 881	100 504 151	469 758 049
Avances en comptes courants d'associés	510 432 712	2 932 712	1 594 283 729	502 410 525
Créances rattachées	59 774	59 774		
Provisions	(509 598 840)		(1 093 972 044)	
Sous-total titres de participation	101 675 021	467 817 367	600 815 836	972 168 574
Autres titres détenus à long terme				
Certificat d'association	71 980 668	71 980 668	71 980 668	71 980 668
Sous-total autres titres détenus à long terme	71 980 668	71 980 668	71 980 668	71 980 668
TOTAL⁽²⁾	2 588 175 778	3 626 873 943	2 735 822 235	4 043 082 734

(1) La valeur estimative est calculée en s'appuyant sur la situation nette des participations détenues ainsi que sur la valeur d'utilité retenue pour nos participations. Concernant les filiales immobilières (SCI PUERO et EURL RARE), la valeur vénale était retenue suite à des expertises foncières effectuées fin 2005. Au 31/12/2013, la situation nette de SCI PUERO est supérieure au capital. L'EURL RARE a finalisé les ventes des appartements de « FARE ATA » par cession des titres de SCI, de ces faits, la valeur estimative est calculée sur la base de la situation nette indiquée ci-dessus.

(2) Ces valeurs estimatives correspondent à :

- des plus-values latentes (situation financière),
- des moins-values latentes (situation financière) provisionnées dont Ofina pour 22 millions de FCFP, et Setil pour 2 millions de FCFP,
- des provisions correspondant aux abandons de créances consentis en échange du crédit d'impôt obtenu sur les opérations de défiscalisation locales pour 508 millions de FCFP.

(3) Une avance en compte courant de 330 millions de FCFP a été réalisée en 2013 au profit de l'EURL RARE, pour financer la construction d'entrepôts à Taravao et le PCA (Plan de Continuité des Activités) du groupe.

Note 6 - Variation de l'actif immobilisé**Note 6.1 - Immobilisations financières**

Libellé	Valeur en début d'exercice	Augmentations	31/12/13		Valeur en fin d'exercice
			Diminutions	Autres mouvements	
Parts dans les entreprises liées	2 063 025 731	330 000 000	21 494 358		2 414 520 089
Valeurs brutes	1 356 600 000				1 356 600 000
Avances en comptes courants d'associés ⁽¹⁾	750 000 000	330 000 000			1 080 000 000
Provisions ⁽²⁾	(43 574 269)		21 494 358		(22 079 911)
Créances rattachées					
Titres de participation	600 815 836	892 758	(500 033 563)		101 675 031
Valeurs brutes	100 504 151	298 334	(21 100)		100 781 385
Avances en comptes courants d'associés ⁽³⁾	1 594 283 729	368 034 650	(1 451 885 667)		510 432 712
Provisions ⁽⁴⁾	(1 093 972 044)	(367 500 000)	951 873 204		(509 598 840)
Créances rattachées		59 774			59 774
Autres titres détenus à long terme	71 980 668				71 980 668
Certificat d'association	71 980 668				71 980 668
Valeurs nettes au bilan	2 735 822 235	330 892 758	(478 539 205)		2 588 175 788

(1) Une avance en compte courant de 330 millions de FCFP a été réalisée en 2013 au profit de l'EURL RARE, pour financer la construction d'entrepôts à Taravao et le PCA du groupe.

(2) La provision sur les titres détenus dans la filiale OFINA a été reprise à hauteur de 21,5 millions de FCFP.

(3) La variation de l'année 2013 correspond principalement aux avances en comptes courants d'associés souscrites dans le cadre des projets de défiscalisation locale en 2013 à hauteur de 367,5 millions de FCFP, aux constatations en pertes des abandons à hauteur de 951,9 millions de FCFP et aux remboursements des avances en comptes courants à hauteur de 500 millions de FCFP (projet THE BRANDO).

(4) Les souscriptions de l'année 2013 ont été réalisées à hauteur du montant qui sera abandonné à la fin du projet, et sont provisionnées à ce titre à 100%. Les abandons de créances constatés au cours de l'exercice s'élèvent à 951,9 millions de FCFP au titre de la défiscalisation locale. Les reprises de provisions sont symétriques à hauteur de 951,9 millions de FCFP.

Note 6.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/13				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations corporelles⁽¹⁾	2 872 676 515	(7 760 155)	(68 084 578)	(80 562 491)	2 716 269 291
Valeurs brutes	11 428 306 089	317 127 290	(509 384 043)	(79 667 322)	11 156 382 014
Amortissements et provisions	(8 555 629 574)	(324 887 445)	441 299 465	(895 169)	(8 440 112 723)
Immobilisations incorporelles⁽¹⁾	812 149 263	(61 931 107)	(993 393)	4 430 002	753 654 765
Valeurs brutes	2 695 851 429	126 488 611	(3 991 522)	5 158 408	2 823 506 926
Amortissements et provisions	(1 883 702 166)	(188 419 718)	2 998 129	(728 406)	(2 069 852 161)
Crédit-bail					
Valeurs brutes					
Amortissements et provisions					
Valeurs nettes au bilan	3 684 825 778	(69 691 262)	(69 077 971)	(76 132 489)	3 469 924 056

(1) y compris les immobilisations en cours.

Note 7 - Autres actifs et comptes de régularisation

Libellé	31/12/13	31/12/12
Autres actifs⁽¹⁾	451 032 721	411 925 373
Débiteurs divers	451 032 721	411 925 373
Comptes de stocks et emplois divers		
Actifs douteux	0	0
Actifs douteux	125 963 700	37 378 994
Provisions actifs douteux	(125 963 700)	(37 378 994)
Comptes de régularisation	1 005 958 803	803 033 769
Comptes d'encaissement ⁽¹⁾	495 353 928	435 256 248
Comptes d'ajustement et d'écart	563 309	11 209 039
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	327 657 755	88 289 166
Produits à recevoir	154 115 853	152 825 569
Comptes de régularisation divers	28 267 958	115 453 747
Valeurs au bilan	1 456 991 524	1 214 959 142

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont charge constatée d'avance au titre des abandons attachés à la défiscalisation locale de 312 millions F.C.F.P.

Note 8 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

Libellé	Valeur en début d'exercice	Dotations	31/12/13 Reprises et utilisations	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	(15 165 532 724)	(5 826 882 738)	4 274 499 453		(16 717 916 009)
Sur créances clientèles opérations crédit bail	(3 820 339)		1 397 611		(2 422 728)
Sur portefeuille titres (placement et investissement)		(124 582)			(124 582)
Sur participations	(1 137 546 313)	(367 500 000)	973 367 562		(531 678 751)
Sur immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres ⁽¹⁾	(37 378 994)	(102 783 088)	14 198 382		(125 963 700)
Total des provisions Actif	(16 344 278 370)	(6 297 290 408)	5 263 463 008		(17 378 105 770)

(1) Il s'agit de la provision sur actif douteux (cf note 7), dont la dotation correspond à hauteur de 94 millions de F.C.F.P au litige fiscal 2011.

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
Comptes et emprunts								
À vue	554 037 448				554 037 448	8 763	554 046 211	488 237 276
À terme	859 689 065	4 662 940 978	17 418 669 320	24 262 288 188	47 203 587 551	320 533 411	47 524 120 962	41 645 181 673
Valeurs données en pension	3 482 256 736				3 482 256 736		3 482 256 736	2 416 435 002
TOTAL	4 895 983 249	4 662 940 978	17 418 669 320	24 262 288 188	51 239 881 735	320 542 174	51 560 423 909	44 549 853 951
Valeurs au bilan							51 560 423 909	44 549 853 951

Note 10 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/13	Total 31/12/12
Comptes ordinaires créditeurs								
	56 791 988 030				56 791 988 030	184 076	56 792 172 106	54 934 052 525
Comptes d'épargne à régime spécial								
À vue	34 142 554 536				34 142 554 536	312 127 418	34 454 681 954	35 666 418 582
À terme	3 426 828 131	693 202 003	2 888 260 779	735 292 973	7 743 583 886	190 258 396	7 933 842 282	8 109 020 144
Autres dettes envers la clientèle								
À vue	221 049 653				221 049 653		221 049 653	1 573 530 213
À terme	13 122 554 323	10 790 723 893	24 908 661 618	2 752 734 381	51 574 674 215	1 290 171 833	52 864 846 048	54 344 723 811
TOTAL	107 704 974 673	11 483 925 896	27 796 922 397	3 488 027 354	150 473 850 320	1 792 741 723	152 266 592 043	154 627 745 275
Valeurs au bilan							152 266 592 043	154 627 745 275

Note 10.1 - Opérations d'épargne client

Libellé	< 4 ans	> 4 ans < 10 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2013	Total 2012
Comptes d'épargne à régime spécial						
Livret ordinaire	34 142 554 536		34 142 554 536	312 127 418	34 454 681 954	35 666 418 582
Compte d'épargne logement	44 489 712	402 161	44 891 873	494 289	45 386 162	52 068 637
Plan d'épargne logement	6 911 293 712	787 398 301	7 698 692 013	189 764 107	7 888 456 120	8 056 951 507
TOTAL	41 098 337 960	787 800 462	41 886 138 422	502 385 814	42 388 524 236	43 775 438 726

Note 10.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

Libellé	31/12/13	31/12/12
Particuliers	94 452 631 067	88 098 148 379
Entreprises	32 192 238 136	40 111 219 434
Autres professionnels	9 869 415 838	8 164 143 212
Collectivités publiques	9 951 639 985	12 768 548 015
Administrations privées	4 007 925 294	4 084 500 381
Intérêts et divers	1 792 741 723	1 401 185 854
Valeurs nettes au bilan	152 266 592 043	154 627 745 275

Note 11 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

Libellé	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	>= 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/12
Bons de caisse ⁽¹⁾							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables :							
- émis en France*							
- émis à l'étranger							
Autres dettes représentées par un titre							
Valeurs nettes au bilan							

(1) : Arrêt de la commercialisation des bons de caisse.

Note 12 -Autres passifs et comptes de régularisation

Libellé	31/12/13	31/12/12
Autres passifs⁽¹⁾	836 210 593	1 337 494 548
Dettes représentatives de titres empruntés		
Comptes de règlement	454 321	
Créditeurs divers	835 756 272	1 337 494 548
Autres		
Comptes de régularisation	4 447 169 031	3 350 377 579
Comptes d'encaissement	59 788 110	104 680 612
Comptes d'ajustement et d'écart		
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	89 581 023	282 044 531
Charges à payer ⁽³⁾	1 127 182 161	1 051 267 729
Autres comptes de régularisation ⁽⁴⁾	3 170 617 737	1 912 384 707
Valeurs au bilan	5 283 379 624	4 687 872 127

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les dettes rattachées.

(2) Dont 84 millions F.C.F.P. au titre de projets en défiscalisation locale, pour lesquels la levée du risque est attendue en 2014.

(3) Dont 811 millions F.C.F.P. de provisions salariales (congés payés, gratifications et allocations).

(4) Dont 2,680 milliards F.C.F.P. d'opérations de virement à exécuter, débloquées en 2014.

Note 13 - Provisions pour risques et charges

Libellé	Valeur en début d'exercice	Dotations	31/12/13 Reprises et utilisations	Autres mouvements	Valeur en fin d'exercice
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature (clientèle)	611 078 507	350 545 464	(374 701 752)		586 922 219
Provision sur la réserve latente de crédit-bail					
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	148 889 155	459 618 392	(99 752 000)		508 755 547
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	108 514 694	15 000 000	(108 514 694)		15 000 000
Provision pour engagements PEL CEL ⁽³⁾	53 914 842	32 988 627			86 903 469
Provision pour risques de crédit ⁽⁴⁾	1 725 613 849	463 000 000	(941 223 702)		1 247 390 147
Valeurs au bilan	2 648 011 047	1 321 152 483	(1 524 192 148)		2 444 971 382

(1) Ces provisions couvrent le risque sur les dossiers portés devant les instances judiciaires dans le cadre d'actions en responsabilité intentées contre la Banque Socredo, dont 457 millions F.C.F.P. au titre du litige opposant la banque à la CPS.

(2) Ces provisions couvrent le risque opérationnel de la banque attaché aux écarts compta/gestion sur encours douteux (conformément aux préconisations de l'ACPR).

(3) Ces provisions couvrent les engagements liés aux comptes et plans épargne logement existants à la date de calcul de la provision.

(4) Ces provisions correspondent principalement :

- à la provision complémentaire sur encours sains pour les clients « retail » présentant un incident supérieur à 30 jours constituée en décembre 2012 à hauteur de 902 millions de F.C.F.P. et ajustée de 117 millions de F.C.F.P. pour s'établir à 784 millions F.C.F.P. au 31 12 2013.
- à la provision des écarts comptabilité gestion sur les créances douteuses et provisions à hauteur de 463 millions de F.C.F.P.

Note 14 - Variation des capitaux propres

	Capital	Primes et réserves Report à Nouveau	Écarts / Réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	22 000 000 000	7 040 778 704	0	0	547 102 571	29 587 881 275
Dividendes						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat 2011		547 102 571			(547 102 571)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2012					652 425 479	652 425 479
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2012	22 000 000 000	7 587 881 275	0	0	652 425 479	30 240 306 754
Dividendes						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat 2012		652 425 479			(652 425 479)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2013					857 080 369	857 080 369
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2013	22 000 000 000	8 240 306 754	0	0	857 080 369	31 097 387 123

Note 15 - Composition des fonds propres

Libellé	31/12/13	31/12/12
Capitaux propres	31 097 387 123	30 240 306 754
Fonds pour risques bancaires généraux	1 909 981 235	1 909 981 235
TOTAL DES FONDS PROPRES	33 007 368 358	32 150 287 989
Libellé	31/12/13	31/12/12
Capital	22 000 000 000	22 000 000 000
Polynésie Française	11 000 000 000	11 000 000 000
AFD	7 700 000 000	7 700 000 000
COFIBRED*	3 300 000 000	3 300 000 000
TOTAL CAPITAL	22 000 000 000	22 000 000 000

* Cession d'actions 15% AFD/COFIBRED LE 21/12/2007.

Note 16 - Contribution par devise au bilan

	31/12/13		31/12/12	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Franc Pacifique	221 057 828 475	174 282 360 182	214 859 615 368	175 171 832 748
Euro	15 202 853 748	62 006 072 572	16 112 668 741	55 835 428 718
Autres devises de l'Union européenne	9 851 962	5 610 260	10 456 589	6 999 142
Dollar US	5 709 442 502	5 709 546 379	5 197 659 855	5 223 922 483
Dollar néo-zélandais	2 242 846 314	2 244 345 656	2 043 571 122	2 020 911 810
Dollar australien	235 814 098	233 423 596	357 581 925	342 394 841
Franc suisse	3 121 369		2 308 880	
Yen	85 942 062	79 231 514	61 081 662	53 186 970
Autres	15 035 891	2 146 261	18 829 989	9 097 419
TOTAL	244 562 736 421	244 562 736 421	238 663 774 131	238 663 774 131


Note 17 - Engagements sur hors-bilan

	31/12/13	31/12/12
Engagements donnés	31 556 329 173	40 758 705 520
Engagements de financement		
Établissements de crédit		
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 060 097 210	1 968 284 815
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 060 097 210	1 968 284 815
Clientèle		
Autres ouvertures de crédit confirmé		
Ouvertures de crédit permanent non utilisé ⁽¹⁾	21 057 942 098	30 514 095 966
Crédit documentaire	825 403 499	750 229 919
Acceptation à payer	92 857 398	109 511 116
TOTAL CLIENTÈLE	21 976 202 995	31 373 837 001
Engagements de garantie		
Établissements de crédit		
Caution, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1 437 032 415	1 691 493 298
Autres valeurs affectées en garantie	282 374 816	42 395 110
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 719 407 231	1 733 888 408
Clientèle		
Garanties de remboursement de crédits distribués par SODEP		
Obligations cautionnées		
Cautions administratives et fiscales	4 913 425 196	4 732 490 817
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements douteux	887 196 541	950 204 479
TOTAL CLIENTÈLE	5 800 621 737	5 682 695 296
Engagement reçus	27 827 625 392	27 958 508 817
Engagements de financement		
Établissements de crédit		
Engagements reçus des établissements de crédit ⁽²⁾	12 529 832 935	16 109 785 202
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	12 529 832 935	16 109 785 202
Engagements de garantie		
Établissements de crédit		
Cautions, avals et garanties reçus des établissements de crédit ⁽³⁾	15 297 792 457	11 848 723 615
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 297 792 457	11 848 723 615

(1) : La diminution du poste s'explique principalement à hauteur de 3,6 milliards de F.CFP (30 millions d'Euros) par le déblocage du prêt Pays en totalité en 2013.

(2) : Par symétrie, la diminution du poste s'explique principalement à hauteur 3,6 milliards de F.CFP (30 millions d'Euros) par le déblocage du prêt AFD en totalité en 2013.

(3) : Dont 4,8 milliards de F.CFP (40 millions d'Euros) de garantie autonome à première demande consentie par l'AFD au profit de la banque (garantie du prêt octroyé au Pays).

Note 171 - Opérations de change en devise non dénouées

	31/12/13		31/12/12 PROFORMA		31/12/12	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	170 645 134	170 422 844	96 890 655	96 863 828	96 890 655	96 863 828
Devises	149 874 054	20 762 579	93 725 316	3 139 412	93 725 316	3 139 412
Euros	4 114 490	99 126 921		93 457 901		93 457 901
Francs CP	16 656 590	50 533 344	3 165 339	266 515	3 165 339	266 515
Opérations de prêts ou d'emprunts en devises	5 336 184		49 403 088			
Devises	5 336 184		49 403 088			
Euros						
Opérations de change à terme⁽¹⁾	684 830 028	684 469 191	6 406 220 458	6 394 886 763	6 406 220 458	6 394 886 763
Devises	338 519 808	343 193 465	3 161 412 899	3 168 268 501	3 161 412 899	3 168 268 501
Euros	400 322	341 275 726		3 226 618 262		3 226 618 262
Francs CP	345 909 898		3 244 807 559		3 244 807 559	
TOTAL	860 811 346	854 892 035	6 552 514 201	6 491 750 591	6 503 111 113	6 491 750 591

(1) En 2012, opérations significatives en USD par Air Tahiti dans le cadre du renouvellement de la flotte aérienne.

Note 172 - Engagements sur instruments financiers à terme

	31/12/13			Total 2013	31/12/12 Total 2012
	Instrument de taux intérêts	Instrument de cours de change	Autre instrument		
Opérations sur marchés de gré à gré					
Opérations fermes					
TOTAL					

Aucun engagement sur instruments financiers à terme n'a été conclu en 2013.

**Note 18 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**

	31/12/13	31/12/12 PROFORMA	31/12/12
Produits d'intérêts	10 313 985 170	10 538 755 507	10 742 698 952
Sur opérations avec les établissements de crédit	195 875 128	260 967 173	260 967 173
Sur opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	9 903 918 853	10 054 675 634	10 258 619 079
Sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Autres intérêts et produits assimilés (note 18.1)	214 191 189	210 963 585	210 963 585
Sur swaps de taux (note 18.2)		12 149 115	12 149 115
Charges d'intérêts	(3 474 704 305)	(3 202 724 837)	(3 406 668 282)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 554 092 099)	(1 490 069 173)	(1 490 069 173)
Sur opérations avec la clientèle	(1 861 344 791)	(1 631 487 480)	(1 835 430 925)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Autres intérêts et charges assimilés (note 18.1)	(59 267 415)	(64 281 499)	(64 281 499)
Sur swaps de taux (note 18.2)		(16 886 685)	(16 886 685)
TOTAL DES PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS	6 839 280 865	7 336 030 670	7 336 030 670

(1) Pour mémoire en 2012, reprise de provision d'intérêts sur engagement PEL/CEL à hauteur de 204 millions de F.CFP en déduction des charges.

Note 18.1 - Autres intérêts et charges et produits assimilés

	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Indemnités de remboursement anticipées	125 066 901		125 066 901	121 191 831		121 191 831
Pénalités sur retraits anticipés	8 629 086		8 629 086	10 711 417		10 711 417
Opérations de hors-bilan (engagements)	80 495 202	(59 267 415)	21 227 787	79 060 337	(64 281 499)	14 778 838
TOTAL	214 191 189	(59 267 415)	154 923 774	210 963 585	(64 281 499)	146 682 086

Note 18.2 - Intérêts et charges sur swaps de taux

	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Swaps de Taux				12 149 115	(16 886 685)	(4 737 570)
TOTAL				12 149 115	(16 886 685)	(4 737 570)

Note 19 - Revenus des titres à revenu variable

Titres à revenu variable	31/12/13	31/12/12
Parts dans les entreprises liées, titres de participation	125 549 626	156 805 405
Titres de placement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenu variable	125 549 626	156 805 405

Note 20 - Produit net des commissions

Type de commissions	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		(30 927 279)	(30 927 279)		(31 325 810)	(31 325 810)
Sur opérations avec la clientèle	888 646 889	(15 555 914)	873 090 975	765 713 840	(20 563 118)	745 150 722
Sur opérations sur titres		(432 857)	(432 857)		(750 703)	(750 703)
Sur opérations de change	11 548 252		11 548 252	15 873 531		15 873 531
Sur opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (note 21)	2 319 195 704	(1 189 045 317)	1 130 150 387	2 264 916 802	(1 145 839 179)	1 119 077 623
TOTAL DES COMMISSIONS	3 219 390 845	(1 235 961 367)	1 983 429 478	3 046 504 173	(1 198 478 810)	1 848 025 363

Note 21 - Prestations de services financiers

	31/12/13	31/12/12
Produits nets de gestion de titres pour le compte de la clientèle	7 587 348	5 848 313
Produits nets sur moyens de paiement	476 102 512	523 748 726
Autres produits (charges) nets de services financiers	646 460 527	589 480 584
TOTAL DES PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	1 130 150 387	1 119 077 623

Note 22 - Solde des opérations sur portefeuille de négociation

	31/12/13	31/12/12
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations sur instruments financiers		
Solde des opérations de change	229 892 971	227 884 245
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	229 892 971	227 884 245

**Note 23** - Solde des opérations sur titres de placement

	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions	(124 582)	
Reprises de provisions		19 054 654
Dotations ou reprises nettes aux provisions	(124 582)	19 054 654
Intérêt sur titre de placement	29 679 663	85 900 918
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de placement	29 555 081	104 955 572

Note 24 - autres produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédit-bail				4		4
Produits accessoires	34 808 949		34 808 949	29 001 627		29 001 627
Subventions						
Transfert de charges						
Divers	36 325 809	(8 557 110)	27 768 699	34 491 773	(23 799 725)	10 692 048
TOTAL	71 134 758	(8 557 110)	62 577 648	63 493 404	(23 799 725)	39 693 679

**Note 25 - Charges générales d'exploitation bancaire****Note 25.1 - Frais de personnel**

	31/12/13	31/12/12
Salaires et traitements	(2 747 097 266)	(2 932 383 894)
Charges sociales	(1 231 710 486)	(1 246 606 400)
- Dont charges de retraite	(611 412 011)	(626 026 238)
Intéressement	(95 231 152)	(72 491 720)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(25 010 517)	(16 797 210)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(4 099 049 421)	(4 268 279 224)

Note 25.2 - Effectif⁽¹⁾ par catégorie

	31/12/13	31/12/12
Cadres	91	93
Gradés	271	272
Employés	154	160
EFFECTIF TOTAL	516	525

(1) Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2013 s'élève à : 65 861 914 FCFP.

Le montant des avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice 2013 s'élève à : 229 176 733 FCFP.

Note 25.3 - Autres frais administratifs

	31/12/13	31/12/12
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(418 649 278)	(429 595 062)
Services extérieurs	(1 084 080 111)	(1 177 948 086)
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	(1 502 729 389)	(1 607 543 148)

(1) : dont 278 millions de FCFP au titre de la taxe PNB.

Note 26 - Coût du risque

	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions	(7 009 096 944)	(6 018 168 197)
Provisions sur créances douteuses	(6 431 695 464)	(5 967 716 801)
Autres provisions ⁽¹⁾	(577 401 480)	(50 451 396)
Reprises de provisions	5 716 300 700	5 074 541 761
Provisions sur créances douteuses	5 493 835 624	4 668 430 540
Autres provisions ⁽²⁾	222 465 076	406 111 221
Solde en net des provisions	(1 292 796 244)	(943 626 436)
Dont solde en net des provisions sur créances douteuses	(937 859 840)	(1 299 286 261)
Dont solde en net des autres provisions	(354 936 404)	355 659 825
Pertes sur créances	(832 706 759)	(770 025 158)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées ⁽³⁾	(59 487 535)	(81 594 167)
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées ⁽³⁾	(729 607 919)	(297 587 728)
Pertes sur autres créances ⁽⁴⁾	(43 611 305)	(390 843 263)
Récupérations sur créances	46 974 221	262 142 876
Récupération sur créances amorties	21 188 654	21 389 652
Récupération sur autres créances ⁽⁵⁾	25 785 567	240 753 224
Solde en net des pertes et récupérations sur créances	(785 732 538)	(507 882 282)
Dont solde en net sur créances douteuses	(767 906 800)	(357 792 243)
Dont solde en net sur autres créances	(17 825 738)	(150 090 039)
Coût du risque	(2 078 528 782)	(1 451 508 718)
Dont coût du risque de crédit	(1 705 766 640)	(1 657 078 504)
Dont coût du risque opérationnel	(372 762 142)	205 569 786

(1) : dont, en 2013 une dotation aux provisions attachée au litige CPS de 457 millions de FCFP.

(2) : dont, en 2012 la reprise de la provision de 354,8 millions de FCFP (constatée initialement en 2011) au titre du litige fiscal 2009.

(3) : correspondant au passage en pertes de dossiers contentieux jugés irrécouvrables.

(4) : pour mémoire en 2012, passage en perte du redressement fiscal 2009, pour le montant définitif du litige à hauteur de 320,6 millions de FCFP.

(5) : pour mémoire en 2012, constatation d'un profit exceptionnel au titre de l'impact de la refonte du système d'information comptable et de la bascule sur le nouveau plan de comptable.

**Note 27 - Résultat net sur actifs immobilisés**

	31/12/13	31/12/12
Immobilisations financières		
Dotations aux provisions		(175 000)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		(175 000)
Reprises de provisions	21 494 358	44 873 251
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation ⁽¹⁾	21 494 358	44 873 251
Dotations ou reprises nettes aux provisions	21 494 358	44 698 251
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation	21 494 358	44 698 251
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		
Moins-values de cession réalisées		(7 500 000)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		(7 500 000)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		(7 500 000)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées et participation		(7 500 000)
Solde en perte ou en bénéfice	21 494 358	37 198 251
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession ⁽²⁾	54 822 883	75 000
Moins-values de cession ⁽³⁾	(10 156 424)	(687 572)
Solde en perte ou en bénéfice	44 666 459	(612 572)
Résultat net sur immobilisations	66 160 817	36 585 679

(1) Reprise sur titres OFINA à hauteur de 21,5 millions de F.CFP.

(2) Plus values générées par la cession de logements de fonction et de la conclusion de l'acte d'échange Agence de Taravao.

(3) Moins value dégagée notamment lors de l'abandon des agencements de l'ancienne agence de Taravao dans le cadre de l'acte d'échange.

Note 28 - Charges et produits exceptionnels

	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions sur opérations de défiscalisation ⁽¹⁾	(429 586 006)	(528 227 500)
Reprises de provisions sur opérations de défiscalisation	951 873 204	155 750 000
Abandon de créances	(951 873 204)	(155 750 000)
Annul. produit constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation ⁽²⁾	275 588 144	180 000 000
Produit constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation	(83 646 602)	(199 774 927)
Annul. charge constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation		
Charge constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation	312 324 597	62 086 007
Autres charges exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel	74 680 134	(485 916 420)

(1) Dotations aux provisions pour abandons de créances sur des projets engagés en 2013 à hauteur de 3675 millions de F.CFP et constatation en charges des CCA 2012 à hauteur de 62,1 millions de F.CFP.

(2) Constatation en produits, du gain fiscal attaché aux projets devenus non risqués au 31 décembre 2013.

Note 29 - Impôt sur les bénéfices

	31/12/13	31/12/12
Bénéfice avant impôt	1 311 419 883	1 448 670 242
Réintégrations et déductions	(354 183 234)	1 112 547 513
Bénéfice imposable	957 236 649	2 561 217 755
Impôt sur les sociétés ⁽¹⁾	(335 032 600)	(1 024 486 800)
Contribution exceptionnelle	(191 592 063)	(365 182 663)
Crédit d'impôt imputable sur l'exercice ⁽²⁾	167 516 300	665 916 420
Impôt sur les bénéfices de l'exercice (net)	(359 108 363)	(723 753 043)
Produit constaté d'avance sur les opérations de défiscalisation		
IFED 2011		5 000 000
TOTAL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(359 108 363)	(718 753 043)

(1) Taux d'imposition de 35 % en 2013, contre 40 % en 2012.

(2) Imputation à hauteur de 50 % de l'impôt sur les sociétés (hors contribution exceptionnelle) en 2013, contre 65 % en 2012.

AUTRES INFORMATIONS



COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de la Banque SOCREDO sont consolidés par mise en équivalence dans le périmètre de consolidation de l'Agence Française de Développement (A.F.D.) actionnaire à 35 %. La Banque SOCREDO établit des comptes consolidés à compter de l'exercice 2006 conformément au règlement 99-07 du comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

RELATIONS AVEC LE GROUPE

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE A.F.D. (millions de F CFP)

Créances	
- Compte ordinaire chez A.F.D.	27

Dettes	
- Compte ordinaire de l'A.F.D.	70
- Emprunts à terme A.F.D.	39 905
dont 4 962 millions de F CFP concernent les emprunts Proparco	

Hors-bilan	
- Engagement de refinancement reçus de A.F.D.	7 159
- Garantie à première demande reçue de l'A.F.D.	5 358

Les dépenses d'assistance technique qui sont facturées à la banque sont comptabilisées dans un poste « Honoraires ».

OPÉRATIONS AVEC LA BRED (millions de F CFP)

Créances	
- Compte ordinaire chez BRED	17
- Compte ordinaire chez B.C.I	21

Dettes	
- Compte ordinaire de la B.C.I	89
- Emprunts à terme BRED	5 496

OPÉRATIONS AVEC LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les risques de la banque au 31 décembre 2013 sur le Pays et ses démembrements dans le cadre de la division des risques n'ont pas été déclarés conformément aux dernières instructions de l'Autorité de Contrôle Prudential. En effet, lorsque les engagements sont déduits au-delà d'une franchise de 3 % des fonds propres de la Banque SOCREDO, comme précisé dans la note 1, ils ne sont plus déclarables dans les états des grands risques et les états des risques de crédit. Ces risques s'élèvent toutefois à un montant total brut de 9 127 millions de F CFP pondérés à 4 304 millions de F CFP hors franchise.

Le nouveau régime de pondération s'applique à 100 % sur le Groupe Pays depuis le 1^{er} janvier 2011 du fait de la dégradation de la note de la Polynésie française.



Réalisation : Pub Conseil Communication
Photos : MATAREVA

Couverture : Puahinano BONNO : Miss Tahiti 2009
Photo : Greg NAGEL



Banque SOCREDO

SAEM au capital de 22 milliards F.CFP
RCS TPI 59 1 B Papeete
N° Tahiti 075390 · 115 rue Dumont d'Urville
BP 130 · 98713 Papeete RP · Tahiti
Polynésie française
Tél. : [689] 40 41 51 23 · Fax : [689] 40 41 52 83
Email : dirgen@bank-socredo.pf
Adresse swift : SOCBPFTX
Site internet : www.websoc.pf

